

## DANS CE NUMERO :

La suppression du contrôle des changes sera-t-elle possible ? - Production et consommation du pétrole.-

# LA REVUE D'ÉGYPTE

XXI<sup>ème</sup> ANNEE, No. 776  
SAMEDI, 28 JUIN 1947

## ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

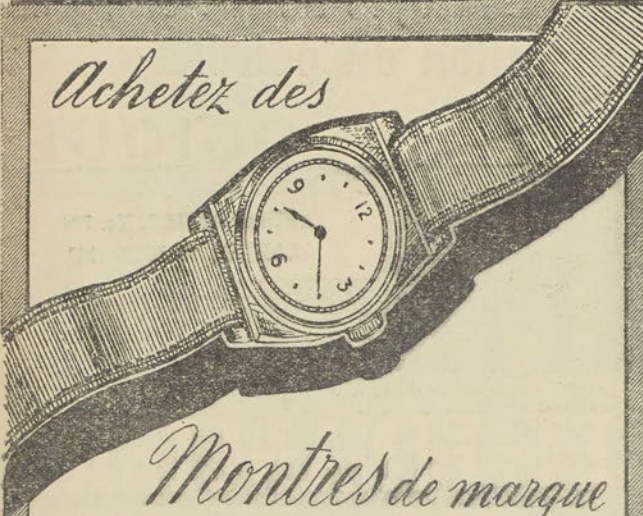
### S O M M A I R E

|  | Pages  |
|--|--------|
| LES TROIS CRISES PSYCHOLOGIQUES DE L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE :<br>par Charles Arcache ... ..                     | 3      |
| ACTUALITÉ LOCALE ... ..  | 4      |
| LA NOUVELLE LEGISLATION SUR LE CONTRÔLE DES CHANGES ... ..   | 6      |
| THE KAHR-EL-ZAYAT COTTON Cy. Ltd : étude financière ... ..   | 7      |
| LA SUPPRESSION DU CONTRÔLE DES CHANGES SERA-T-ELLE POSSIBLE?<br>PRODUCTION ET CONSOMMATION DU PÉTROLE ... .. | 8<br>9 |
| NOUVELLES ÉCONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT ... ..  | 10     |
| LA PAGE ITALIENNE ... ..   | 11     |
| LA CRISE ÉCONOMIQUE BRITANNIQUE (fin) ... ..   | 12     |
| POSSIBILITÉS D'EXPANSION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES BELGO-<br>ÉGYPTIENNES ... ..                              | 14     |
| LES EXPORTATIONS HOLLANDAISES ... ..   | 15     |
| TEXTES OFFICIELS ... ..  | 16     |
| MOUVEMENT MARITIME ... ..  | 17     |
| LA SEMAINE COTONNIÈRE ... ..   | 18     |
| CES DAMES DE LA CORBEILLE ... ..   | 19     |
| LA BOURSE DES VALEURS ... ..   | 20     |
| THE ABOUKIR Cy Ltd : rapport et bilan ... ..   | 22     |

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.  
Nouvelles sociétés



*Achetez des*



*Montres de marque*  
chez

**EXACT TIME**

LE CAIRE : Midan Opéra - Tél. 48113  
SUEZ : Rue Ismail Pacha - Tél. 344

Montres Cyma, Longines, Tavannes  
Les dernières créations  
de l'horlogerie suisse

## L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR  
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local  
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

**"LES PYRAMIDES"**

**Dehydration Company  
of Egypt S.A.E.**

**B. HASSID & Co.**  
BUREAU TECHNIQUE & D'ETUDES  
39 RUE SOLIMAN PACHA, LE CAIRE - TEL. 59430

*Agents Exclusifs*  
*pour les*

MOTEURS DIESEL **SKODA** PRAGUE  
POUR TOUS USAGES INDUSTRIELS & MARINS

*et la*

**ANGLO CONTINENTAL EQUIPMENT COMPANY**  
LONDON E.C.

PIECES DE RECHANGE POUR MOTEURS DIESEL ET  
AUTRES MACHINES

## LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES  
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610



**CRAINTES INJUSTIFIÉES****LES TROIS CRISES PSYCHOLOGIQUES DE L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE**

L'économie égyptienne traverse trois crises psychologiques majeures.

La première est celle des crédits sterling, la seconde celle de l'aide américaine et la troisième celle de la tendance du parlement égyptien en matière de législation économique et financière.

Et ces trois crises conjuguées causent un réel embarras au développement économique du pays.

L'homme d'affaires raisonne ainsi: si la délégation égyptienne conclut un accord avec la Grande Bretagne permettant à l'Égypte d'obtenir de 15 à 20 millions de livres sterling convertibles par an, le pays sera en mesure de faire face à ses besoins et par conséquent les importations ne subiront aucune diminution. Dans ces conditions, l'industrie et l'agriculture égyptiennes ne pourront se développer, le consommateur préférant les marchandises étrangères.

D'autre part, dit le même homme d'affaires, l'Amérique a besoin d'exporter. Elle ne peut laisser des millions d'ouvriers en chômage. Et pour pouvoir exporter, elle accordera au monde entier — y compris naturellement l'Égypte — d'importants crédits en dollars. Par conséquent pourquoi se lancer dans de nouvelles entreprises, puisque nous allons avoir des produits américains presque sans bourse délier?

Enfin, l'homme d'affaires déclare que la tendance parlementaire en matière de législation économique et financière est à l'étatisation et le contrôle à outrance. Ceci ne saurait encourager le lancement de nouvelles affaires.

A première vue ces arguments paraissent pertinents, mais ils ne sauraient, à notre sens, résister à un examen approfondi.

Dans le premier cas, si un accord est conclu avec la Grande-Bretagne, les sommes qui seront mises annuellement à notre disposition devront être employées non à des achats de produits de luxe ou de marchandises que l'industrie égyptienne peut produire, mais à des marchandises, du matériel ferroviaire, des véhicules de transport etc. L'électrification du réservoir d'Assouan va coûter 15 millions de livres, dont la majeure partie devra être consacrée à l'achat à l'étranger de moteurs, de pompes d'acier etc. Par conséquent, il n'en restera pas grand-chose pour les importations d'ordre courant.

Le gouvernement rétablira, après le 15 Juillet, le système des permis d'importation pour tous les pays. Et il veillera à ce que les achats de produits de luxe ou de marchandises susceptibles d'être fabriquées sur place soient réduits au strict minimum.

En ce qui concerne les crédits américains, ceux qui pensent que les Etats-Unis sont prêts à livrer des marchandises à l'Égypte pour rien, ou presque rien, dans le but d'éviter le chômage se trompent fort. L'Américain est un homme d'affaires. Si le gouvernement de Washington est prêt à collaborer, dans des buts politiques et pour éviter une nouvelle guerre, à la reconstruction de l'Europe, il n'est point disposé à suivre la même voie en ce qui concerne l'Égypte. D'ailleurs, de nombreux pays intéressent beaucoup plus et constituent pour l'avenir des marchés autrement plus importants que le marché égyptien. La Chine, par exemple, avec son réservoir inépuisable de consommateurs en puissance, est un pays dans lequel le gouvernement américain serait prêt à investir, même à fond perdu, des centaines de millions de dollars. Le Japon, que l'Amérique veut garder dans le giron américain, est un autre pays qui intéresse et l'exportateur et le gouvernement des Etats-Unis. Il y a aussi les Philippines, ruinés par la guerre. Il y a les Indes.

Nous avons l'habitude — une bien mauvaise habitude — de nous considérer comme le centre du monde. L'Égypte

est certes la porte tournante de plusieurs continents. Mais elle n'est qu'une porte.

Nous avons eu récemment l'occasion de nous entretenir avec un homme d'affaires américain au sujet du commerce égypto-américain. "L'Égypte n'a à nous offrir que" du coton en paiement de nos marchandises," dit-il. "Elle l'oublie, cependant, que nous sommes les plus grands producteurs de coton du monde..."

Cette réponse est symptomatique.

Passons maintenant à la troisième crise psychologique dont souffre le pays: la tendance du parlement en matière de législation économique et financière. Certes, la loi sur les sociétés anonymes, celle sur les sociétés à monopole, le projet de nationalisation de la National Bank, les problèmes fiscaux ne sont pas de nature à encourager l'investissement de capitaux. Mais en jetant un regard sur le monde, on se rend compte que partout ailleurs l'étatisation et une lourde fiscalité sont à l'ordre du jour. Ce qui ne veut pas dire que le Parlement soit justifié de suivre cette tendance.

A la longue, cependant, on finira par s'y habituer et on trouvera le moyen de continuer à travailler et à prospérer, tout en respectant les lois du pays. Ceux qui aujourd'hui sont fortement émus par la tendance nouvelle, souriront dans quelques années. Qu'on se souvienne de la loi sur la langue arabe et des objections qu'elle souleva! Qui y pense aujourd'hui? La puissance d'adaptation de l'être humain est quelque chose d'étonnant. Mais c'est elle aussi qui fait sa force.

Si nous avons tenu à faire cette étude, c'est que nous estimons que les crises psychologiques sont aussi dangereuses — pour ne pas dire plus dangereuses — que les crises économiques réelles. Parce qu'à la longue, les crises psychologiques minent les organismes les mieux constitués.

L'Égypte est sortie indemne de la guerre. Elle a consolidé sa puissance économique. A un moment où le monde entier souffre d'une crise de main d'œuvre, l'Égypte regorge d'hommes qui ne demandent qu'à travailler. Les salaires sont bien plus bas que partout ailleurs. Ceci devrait nous permettre non seulement de faire face aux besoins du pays, mais aussi d'exporter — si le gouvernement ne met pas d'entraves aux exportations.

Mais pour atteindre l'idéal, pour permettre au pays de prospérer, une collaboration du capital s'impose. Le capital est aujourd'hui réticent à cause des facteurs psychologiques que nous venons de citer. Nous avons démontré que ces facteurs ne sont qu'imaginaires. Il s'agit donc de convaincre de cette vérité et de se mettre résolument à l'œuvre constructive dont le pays a un si grand besoin.

Charles ARCACHE.

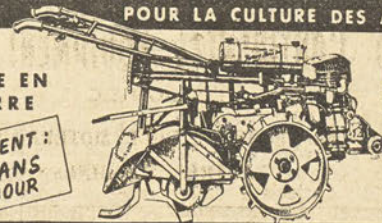
**LA HOUE ROTATIVE**

POUR LA CULTURE DES AGRUMES

FABRIQUÉE EN ANGLETERRE

PRIX L.E. 195

RENDEMENT: 2 FEDDANS PAR JOUR



E.A.S.T. COMPANY S.A.E.

1, RUE MALIKA NAZLI, LE CAIRE, TEL. 45052-46027  
48, RUE FOURD 1<sup>er</sup>, ALEXANDRIE, TEL. 20465

1673-AH

R.C. 55165



# Actualité

## ECONOMIE

### AUTOUR DES NEGOCIATIONS STERLING

Les négociations sur les crédits sterling ont pris à la dernière minute une tournure assez grave qui frise la crise.

Malgré que les détails ne soient pas encore parvenus au Caire, notre confrère "Al Assass" a publié une déclaration faite à son correspondant à Londres par Mahmoud El Darwiche bey, à la suite d'une conversation téléphonique qu'il venait d'avoir, à une heure tardive de la nuit avec S.E. Amr pacha.

El Darwiche bey aurait déclaré: "Notre bonne volonté, nos suggestions faites dans un esprit d'humanité nos efforts honnêtes ont été dépensés en vain devant l'attitude intransigeante de l'Angleterre. Toute la responsabilité et tout le blâme doivent retomber sur elle".

El Darwiche bey devait ensuite quitter Londres le même jour, tandis que les autres membres de la délégation devaient prendre samedi le chemin du retour.

### CUMUL

"Al Itnein" rapporte que:

Lorsque Mtre Mamdouh Riaz partira pour l'Amérique avec la délégation officielle égyptienne, Abdel Méguid Badr pacha, ministre des Finances, assumera l'intérim.

Il cumulera ainsi les Finances et le Commerce, après la date du 15 juillet, et contrôlera toute la situation économique et commerciale du pays.

### UN SILENCE DECONCERTANT

Dans son dernier numéro, le "Mussawar" se demande:

Pourquoi les experts financiers égyptiens, tels que Sedky pacha, Hussein Sirry pacha, Makram Ebeid pacha, Hafez Afifi pacha, Ali el Chamsi pacha, Hassan Nachaat pacha, ne donnent-ils pas leur opinion sur les mesures à prendre par l'Egypte après le 15 juillet?

Comment se fait-il que pas un de ces experts n'ait rédigé une étude, fait une déclaration ou même écrit un article sur ce sujet, qui nous est pourtant vital?

### LE PROJET DE LA BANQUE COOPERATIVE MIS AU POINT

Le ministère des Affaires Sociales a déjà mis au point le projet de loi qui réglemente la fusion de la Banque Coopérative et du Crédit Agricole d'Egypte. Le nouvel établissement portera le nom de "Crédit Coopératif".

Le projet sera incessamment transmis au Conseil des ministres.

## COMMERCE

### LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES PAYS

#### DU CENTRE DE L'EUROPE...

Le ministère du Commerce et de l'Industrie poursuit ses négociations avec les pays d'Europe Centrale, en vue de rétablir les relations commerciales entre l'Egypte et ces pays sur la base du troc.

#### ...ET AVEC L'UNION SUD-AFRICAINE

Une réunion a eu lieu dernièrement au ministère des Affaires Etrangères entre le chargé d'affaires de la Légation de l'Union Sud-Africaine et certains représentants des ministères des Communications, du Commerce, des Finances et des Affaires Etrangères, en vue d'étudier la question du troc de ciment égyptien contre du charbon sud-africain.

#### DES COTONNADES A EXPORTER ?

Une décision définitive sera prise par le Conseil des ministres, au cours de sa prochaine réunion, au sujet de l'exportation des quantités de cotonnades, excédant les besoins de la consommation du pays.

#### L'EXPORTATION DES COUVERTURES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a décidé d'exporter à l'étranger, 100.000 couvertures de lit, au cours de l'année 1947.

Cette décision a été déjà transmise, pour exécution, au Département des Exportations et Importations.

#### AUTOUR DE L'IMPORTATION DU CUIR

Une Commission avait été formée par le ministère du Commerce et de l'Industrie, en vue de réglementer l'importation des cuirs. Cette Commission, qui s'est réunie cette semaine pour la dernière fois à Alexandrie, et a mis au point ses recommandations à ce sujet.

On croit savoir que la Commission a admis le principe de la vérification des cuirs importés, même s'ils sont munis d'un certificat du pays d'origine attestant que le cuir est exempt de toute maladie.

#### LES PRODUITS EGYPTIENS EXPOSES A L'ETRANGER

Un accord vient d'être conclu entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère des Finances pour qui le gouvernement participera aux expositions à l'étranger, en vue de faire la propagande pour les produits égyptiens.

### POUR RENFORCER LES RAPPORTS COMMERCIAUX ENTRE L'EGYPTE ET LES PAYS ETRANGERS

Le ministère du Commerce travaille aujourd'hui à renforcer les relations commerciales entre l'Egypte et l'étranger. Dix-mille livres sont réservées pour ce but.

Des accords seraient en outre prévus et qui seraient conclus entre l'Egypte et certains pays qui n'ont pas jusqu'à présent des traités commerciaux avec elle.

#### L'IMPORTATION DU CIMENT DEVIENDRAIT-ELLE LIBRE

Le ministère du Commerce et de l'Industrie songerait à lever les restrictions sur l'importation du ciment, en raison de la demande de ce produit qui va croissant de jour en jour et spécialement parce que le gouvernement aurait besoin de ciment pour réaliser ses projets de construction.

#### LES LOIS SUR LE TRANSFERT DES TITRES

La Commission des Finances de la Chambre des Députés vient de mettre au point trois projets de loi concernant les ventes et les transferts des titres à la bourse des Valeurs. Nous publions ci-dessous le texte des trois lois, qui ne se composent chacune que d'un article unique.

##### Loi sur la vente des titres

Art. 1er. — Aucune vente de titres, cotés ou non à la Bourse des Valeurs ne pourra s'effectuer que par l'entremise d'un courtier inscrit à cet effet à la Bourse. Le courtier chargé de la vente est garant de sa validité.

Toute personne qui aura joué le rôle d'un courtier en dehors des sus-nommés, sera punie d'une amende minimum de 50 livres et maximum de 200 livres. Dans ce cas la vente sera considérée comme nulle.

##### Loi annulant le droit de transfert

Art. 1er. — La loi No. 94 de 1943, relative à l'établissement d'un droit de transfert sur l'achat des titres est abolie.

##### Loi majorant le droit de timbre

Art. 1er. — Le droit de timbre imposé sur les titres et valeurs, en vertu des alinéas (a) et (b) de l'article 1er du chapitre 3 du Tableau No. 2 annexé à la Loi No. 44 de 1939, modifiée par la loi No. 11 de 1941, est majoré de 1/2 0/0.

### Vient de paraître

Les Editions Schindler ont pris l'initiative de publier en anglais — illustré de photos inédites — le célèbre ouvrage du Père Ayrout s.j. "FELLAHS". La traduction, qui est excellente, est de M. Hilary Wayment, bien connu par son petit livre "Egypt Now". La préface de cette édition est de S.E. Mohamed Taher Pacha, Président de la Société Royale de Géographie. Nous en citons seulement ces quelques lignes: "Beaucoup a été dit, à propos du Fellah, mais peu a été fait. Il est grand temps de se mettre à l'oeuvre de tout coeur et énergiquement. A tous ceux qui, honnêtement et sérieusement, désirent servir notre pays, ce livre sera un guide précieux. Je félicite l'auteur pour son ouvrage et lui souhaite la plus vaste diffusion".

A ceux qui recherchent vainement l'édition française épuisée pour se faire une idée juste du plus grave problème de l'Egypte humaine, nous ne saurions assez recommander cet ouvrage.

### La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION  
ET ADMINISTRATION:  
SOCIETE ORIENTALE  
DE PUBLICITE  
Propriétaire-éditrice  
de la "Revue d'Egypte"

#### ABONNEMENTS:

Un an 6 mois  
Egypte: P.T. 150 P.T. 80  
Etranger: £ 2 £ 1.20

#### PUBLICITE ET ABONNEMENTS:

24, rue Galal — Tél. 49000  
Le Caire  
9, rue Rolo — Tél. 27366  
Alexandrie

Rédacteur en Chef:  
CHARLES ARCACHE  
Rédaction au Caire:  
Me. Ch. ATALLA



# locale

# ET FINANCES

## INDUSTRIE

## LE COTON

### POUR AMELIORER LA PRODUCTION LOCALE DES INDUSTRIES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie avait formé une commission pour étudier l'état des industries égyptiennes. Cette commission, après plusieurs réunions, vient de mettre au point son rapport à ce sujet.

Il en résulte que la commission recommande au gouvernement d'avoir à réaliser les deux projets suivants:

1. — L'institution d'un Conseil National pour les Recherches Industrielles.

Il est à rappeler qu'un décret a déjà été érendu instituant ce Conseil, qui devait prendre le nom de "Conseil National Foudier pour les Recherches", mais la réalisation effective de ce projet n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour. La commission en question recommande donc au gouvernement de hâter l'exécution de ce décret.

2. — La création d'un Institut spécial pour chaque industrie. Les Instituts ainsi créés dépendront du Conseil des Recherches.

Justifiant cette recommandation, la commission fait ressortir qu'aucune industrie ne peut actuellement atteindre son but que si elle est fondée sur des bases scientifiques et c'est à la lumière de cette observation qu'elle propose la création des Instituts recommandés.

### LA FABRICATION DE VERRE INCASSABLE

Une société égyptienne à Alexandrie ayant réussi à fabriquer du verre incassable, l'Administration de l'Industrie vient de déléguer un fonctionnaire spécialiste en cette matière, en vue de fournir à cette société toutes les orientations nécessaires à l'effet de favoriser cette industrie en Egypte.

### POUR AVOIR DES OUVRIERS SPECIALISES DANS LES INDUSTRIES

Le ministère des Wakfs a décidé de créer un certain nombre d'asiles industriels qui seront destinés à enseigner aux enfants pauvres, certains métiers faciles. La durée des études dans ces asiles sera relativement courte, ce qui leur permettra de fournir un plus grand nombre d'ouvriers.

### POUR DIMINUER LES FRAIS DE LA PRODUCTION DANS LES USINES

Le Comité général des Industries au ministère du Commerce aurait relevé dans un de ses récents rapports sur l'avenir industriel de l'Egypte, que les usines dans le pays employaient pour la plupart des moteurs souvent actionnés soit par des carburants liquides ou par le charbon ou par l'électricité. Le Comité aurait donc souligné que les frais de production, par suite de cet usage se trouvaient augmentés. Il aurait recommandé en conclusion qu'une organisation permanente spécialisée soit créée pour contrôler les prix et la répartition de ces articles servant à la production de l'énergie motrice, alors surtout que le projet d'Assouan est en voie de réalisation et ce en vue de diminuer les frais de production de ces usines.

### DES EXPERTS ETRANGERS POUR L'ETUDE DE L'INDUSTRIE LOCALE

Des experts étrangers sont attendus incessamment en Egypte où ils auront pour mission d'étudier l'industrie locale et de dresser des rapports à son sujet.

### UNE DELEGATION POLONAISE POUR L'ACHAT DE COTON

Une délégation polonaise, comprenant des représentants du gouvernement et de l'industrie textile et présidée par M. Luewik Piekaski Pudwil, du ministère de l'Industrie, a quitté Varsovie pour l'Egypte. Son but est d'examiner sur place les possibilités d'échanger du coton égyptien contre du charbon ou d'autres produits polonais.

Les premiers achats porteront sans doute sur 7.000 tonnes de coton de première qualité. Au cas où l'affaire pourra être conclue, les usines textiles de Lodz, qui avaient acheté d'importantes quantités de coton égyptien, pourront livrer régulièrement les quantités des textiles promises à l'URSS et à d'autres pays, en achetant en Egypte les matières premières nécessaires.

### L'ACCORD COTONNIER EGYPTO-YOUGOSLAVE

Le gouvernement égyptien et le gouvernement yougoslave ont récemment conclu un accord commercial qui prévoit l'ouverture par l'Egypte d'un crédit de 500.000 livres égyptiennes pour financer l'achat de coton

par la Yougoslavie. Ce crédit pourra être utilisé au moyen de billets à ordre que les importateurs yougoslaves souscriront au profit des exportateurs d'Egypte. Ces effets pourront être escomptés par la Banque Misr, aux conditions prévues par la loi No 88 de 1946.

### AUTOUR DE LA REOUVERTURE DE LA BOURSE DES CONTRATS

Le Conseil Consultatif du Coton vient de décider la réouverture de la Bourse des Contrats, à condition que le gouvernement garantisse un prix minimum.

Le Conseil se réunira également à Alexandrie, le 15 juillet prochain à l'administration du coton, pour poursuivre la discussion de cette question.

### LES FILS EN ABONDANCE SUR LE MARCHÉ

Les informations parvenues au ministère du Commerce et de l'Industrie indiquent que les prix des filés sur le marché égyptien sont actuellement bien inférieurs aux prix de la tarification gouvernementale.

Cet état de choses s'explique par le fait que les filés sont extrêmement abondants en ce moment sur le marché.

### LISTE INDIQUANT PAR GRADES LES COTONS EGRENES PENDANT LA SAISON 1946-1947

(d'après les renseignements obtenus des usines d'égrenage)

|                   |                         | Distribution de coton égrené d'après les grades |                       |                         |                          |                        |                 |         |
|-------------------|-------------------------|---|-----------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|---------|
| VARIETES          | Quantité totale égrenée | de low Middling a good fair.                    | au-dessus de GF à FGF | au-dessus de FGF à G/FG | au-dessus de GOOD à G/FG | au-dessus de G/FG à FG | au-dessus de FG |         |
|                   |                         |   |                       |                         |                          |                        |                 |         |
| Amon              | Kantar & 100            | 7.881   | 81                    | 198                     | 157                      | 364                    | 1.343           | 5.738   |
| Karnak            | Kantar & 100            | 3.499.197                                       | 43.196                | 99.550                  | 505.226                  | 825.176                | 1.144.849       | 881.200 |
| Menoufi           | Kantar & 100            | 421.777   | 4.653                 | 14.839                  | 82.895                   | 120.141                | 112.524         | 86.725  |
| Giza 23           | Kantar & 100            | 4.186   | 65                    | 756                     | —                        | —                      | 312             | 3.053   |
| Gize 7            | Kantar & 100            | 153.080   | 1.833                 | 5.629                   | 24.856                   | 49.554                 | 48.562          | 22.646  |
| Giza 30           | Kantar & 100            | 26.282  | 240                   | 287                     | 1.514                    | 2.407                  | 7.582           | 14.252  |
| Zagora & Achmouni | Kantar & 100            | 1.805.916                                       | 33.729                | 128.887                 | 672.600                  | 662.096                | 259.471         | 49.133  |
| Autres Variétés   | Kantar                  | 1.734   | 2                     | 1                       | 37                       | 37                     | 14              | 3       |
|                   |                         | 5.920.053                                       |                       |                         |                          |                        |                 |         |



# LA NOUVELLE LEGISLATION SUR LE CONTROLE DES CHANGES

La législation sur le contrôle du change, après les amendements apportés par la Commission sénatoriale des Finances.

## TEXTE DE LA NOUVELLE LEGISLATION

Art. 1. — Est interdite toute opération sur des monnaies étrangères ou tout transfert de monnaie de l'Egypte ou à l'Egypte. Sont également interdits tout engagement évalué en monnaie étrangère et toute compensation simulant un transfert ou un règlement total ou partiel en monnaie étrangère, soit immédiatement, soit à terme, sauf à remplir les conditions et les règles à déterminer par un arrêté du ministre des Finances, par l'intermédiaire d'un établissement bancaire agréé par lui.

En aucun cas, la monnaie sur laquelle l'opération a été autorisée ne pourra être utilisée pour d'autres buts que ceux pour lesquels cette autorisation a été donnée.

Art. 2. — Il est interdit d'importer ou d'exporter toutes sortes de papier-monnaie, titres, coupons ou toute autre valeur mobilière, quelle que soit la monnaie en laquelle ils ont été évalués. Toutefois le ministre des Finances, par arrêté qu'il prendra, fixera les modes et les conditions de toute importation ou exportation.

Le ministre des Finances dans un arrêté qu'il prendra également, réglementera l'importation et la circulation des chèques touristiques et déterminera les banques qui seront autorisées à les employer.

Art. 3. — Toute personne physique ou morale devra proposer au ministre des Finances la vente, au cours officiel du change, de ce qu'elle obtiendra, soit en Egypte soit à l'étranger, soit pour son propre compte, soit pour celui de tiers, comme revenu évalué en monnaie étrangère ou comme papier-monnaie étranger pouvant entrer en sa propriété ou en sa possession.

Elle ne pourra encore, pour n'importe quel motif, s'abstenir de percevoir le revenu dont mention à l'alinéa précédent.

L'abstention sera prouvée par l'écoulement de trois mois à partir du jour de l'échéance du revenu en question.

Il devra proposer la vente de ce qu'il aura acquis de revenus dans le mois qui suivra la date à laquelle il aura reçu l'avis d'encaissement à l'étranger pour son compte ou l'avis du transfert de ces revenus en Egypte.

Toutefois, le ministre des Finances pourra excepter des dispositions de cet article :

1) Les Egyptiens occupant des fonctions à l'étranger, par rapport aux devises étrangères qu'ils auront acquises par suite de ces fonctions.

2) Les étrangers résidant en Egypte par rapport aux reve-

nus qu'ils acquerront en devises de leur pays d'origine.

Toute personne physique ou morale ne pourra disposer — à la date de la mise en vigueur de la présente loi — du solde qui lui reviendrait en monnaie étrangère, sans avoir obtenu au préalable l'accord du ministre des Finances. Elle devra enfin soumettre la vente de ce solde au ministre des Finances au prix officiel, dans le délai qui sera fixé par arrêté à prendre par le ministre des Finances.

Art. 4. — Toute personne autorisée à exporter une marchandise devra en importer le prix, dans un délai de six mois, à partir de la date du chargement de cette marchandise, en conformité des règles et formes qui seront arrêtées par le ministre des Finances, à moins que ce dernier ne l'exempte de cette prescription par un ordre spécial.

Le ministre des Finances pourra proroger ou renouveler le délai prévu dans l'alinéa précédent.

Art. 5. — Les dettes dues par des débiteurs en Egypte à des créanciers à l'étranger et dont le

transfert à ces créanciers est interdit en conformité des dispositions de la présente loi, seront considérées comme éteintes par le seul fait de leur paiement en compte ouvert au profit de ces créanciers, dans les établissements bancaires agréés en Egypte.

Art. 6. — Les Banques agréées pour effectuer des opérations sur des devises étrangères devront présenter au ministre des Finances un état indiquant leurs achats et leurs ventes en devises étrangères, ainsi que les transferts opérés par elles, en conformité de l'art. 1er, et ce aux conditions et selon les formes et délais qui seront arrêtés par décision du ministre des Finances.

Le ministre pourra également demander un état indiquant les avoirs évalués en monnaies étrangères, qui seraient l'objet d'une propriété ou d'une possession quelconque, et ce aux conditions, formes et délais qui seront arrêtés par lui.

Art. 7. — Le ministre des Finances déterminera, par arrêté, les pays et les devises qui seront soumis à la présente loi.

Il pourra aussi arrêter l'application des présentes dispositions relativement à un pays déterminé ou à une monnaie déterminée. Il pourra enfin poser les règles et prendre les mesures propres à réglementer toutes les opérations, qu'elles portent sur la monnaie égyptienne ou sur la monnaie étrangère.

Art. 8. — Le ministre des Finances pourra, suivant arrêté, désigner un Comité de Contrôle pour veiller à la mise en application des dispositions de la présente loi et ce aux conditions et selon les règles qui seront posées par lui.

Art. 9. — Toute personne qui aura contrevenu aux dispositions des articles 1er, 2 et 3, sera punie de l'emprisonnement pour une durée de 6 mois au moins et de 3 ans au plus et à une amende allant de 100 à 1.000 livres ou à l'une de ces deux peines seulement. Toute somme ayant fait l'objet de l'opération au sujet de laquelle l'action publique aura été engagée devra également être confisquée.

Art. 10. — Toute personne qui aura contrevenu à l'art. 4 sera passible de la peine d'emprisonnement pour une durée de 3 mois à 2 ans et une amende allant de 50 à 500 livres, ou à l'une de ces deux peines seulement.

Art. 11. — Toute personne qui aura contrevenu à l'art. 6 sera condamnée à une amende allant de 100 à 1.000 livres.

Art. 12. — Sans préjudice des prescriptions de l'art. 36 du Code Pénal, toute personne qui aura commis plusieurs crimes sans avoir été condamnée pour l'un de ces crimes, sera condamnée pour chacun de ces crimes.

Art. 13. — Au cas où la contravention émanerait d'une Société ou d'une Association, le responsable sera, selon le cas, le co-associé responsable, l'administrateur délégué ou le président du Conseil d'Administration.

Art. 14. — Sans préjudice des peines plus graves prescrites par le Code Pénal, les personnes chargées de veiller à l'exécution de la présente loi, qui auraient divulgué un renseignement ou une indication quelconque susvisés, seraient passibles d'une peine ne dépassant pas 6 mois d'emprisonnement et d'une amende n'excédant pas 20 livres ou de l'une de ces deux peines seulement.

Vu l'abondance des matières, nous nous excusons auprès de nos lecteurs, de ne pouvoir publier cette semaine, notre chronique politique.

Le Nouveau Semainier

## LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES BIENS URBAINS ET RURAUX S.A.E.

L'Assemblée générale Extraordinaire tenue le 19 juin 1947 a décidé l'annulation de 50.000 actions de la Société rachetées au dessous du pair et a réduit en conséquence, le capital social de L.E. 500.000 à L.E. 300.000 en modifiant l'art. 5 des Statuts.

Au cours de l'Assemblée ordinaire tenue le jour même il a été décidé :

1) D'approuver les rapports du conseil et du censeur sur la situation de la Société au 28 février 1947.

2) D'approuver les comptes au 28 février 1946 et au 28 février 1947 et donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

3) De confirmer le mandat des Administrateurs.

4) D'élire M. Sherley Dale, de la Firme Russell & Co. comme Censeur pour l'exercice 1947-48 et de déléguer le Conseil pour la fixation de ses émoluments.

### SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE

Au cours de sa réunion du 31 mars 1947, l'Assemblée générale ordinaire de la Société Agricole et Industrielle d'Egypte, dont le siège se trouve au No. 32, rue Gameh Charkas, a pris les résolutions suivantes :

— Réélection de S.E. Moustapha Choucri bey et M. Louis de Sprems, comme administrateurs pour la durée statutaire.

— Ratification de la nomination de MM. Léon de Picciotto et Christodoulo Lappas, en qualité d'administrateurs pour la durée statutaire.

— Réélection de MM. Martin Hammond et Albert Dabbah, comme commissaires aux comptes pour la durée statutaire, aux mêmes émoluments que par le passé.

Mtre Rodolphe Chalom.

17, rue Aboul Sebaa,

Tél. 46097



# FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

# THE KAFR EL ZAYAT COTTON Cy. Ltd.

**Création et Objet:** La Société a été autorisée par firman khédivial du 21 juin 1894. Elle a été constituée sous forme de société anonyme égyptienne. Sa durée a été fixée à 60 ans et 72 jours à courir à partir du firman d'autorisation, soit jusqu'au 31 août 1954.

La société a pour objet l'exploitation, à Kafr-el-Zayat et 4 Alexandrie, d'usines pour l'égrenage et le pressage du coton, la fabrication d'huile, de savon ou d'autres produits industriels analogues. Sont aussi comprises dans les attributions de la société, toutes les opérations industrielles ou commerciales, accessoires aux exploitations susdites, notamment les achats et ventes, au comptant ou à terme, des matières premières ou des produits de sa fabrication, à l'exclusion seulement des spéculations à découvert.

**Usines:** La société possède une usine d'égrenage et une huilerie à Kafr-el-Zayat, ainsi qu'une huilerie à Alexandrie (Karmous).

**Conseil d'Administration:** S.E. Hussein Sabry Pacha, Président; Vladimir Sursock, Vice-Président; D. J. Zerbini; Str. J. Zerbini; E. L. Philp et Gabriel Maksud Bey. Direction: D. J. Zerbini, Administrateur-Délégué; Elie Capatos, Administrateur Suppléant. Censeurs: Parker & Woods.

**Siège Social:** Alexandrie, 69, rue Canal Mahmoudieh (Karmous).

**Exercice Social:** 1er septembre au 31 août.

**Assemblée Générale:** Dans le courant du mois de novembre, à Alexandrie (en 1946, le 29 novembre).

**Paiement de Dividende:** Aux époques fixées par le Conseil; habituellement début décembre, (en 1946, le 4 décembre).

**Répartition des Bénéfices:** Sur le montant des bénéfices nets, tels qu'il sont définis par les statuts et suivant modifications apportées par l'Assemblée extraordinaire du 23 décembre 1938, il est prélevé:

1). la somme nécessaire pour servir un dividende de 5% aux actionnaires;

Sur le surplus, il est prélevé:

2). 10% destinés à former un fonds de réserve générale jusqu'à concurrence de L.E. 75.000.

3). le solde est réparti aux actionnaires, sauf la faculté réservée à l'Assemblée Générale de créer des réserves extraordinaires sur le dit solde.

**Droit de Vote:** Une voix par quinze actions; maximum de voix: cent cinquante, quel que soit le nombre des actions que l'actionnaire possède ou représente.

**Capital-Social:**

144.000 actions de L.E. 5 nom. ... .. L.E. 720.000

Le capital à l'origine était de Lstg. 80.000. Il fut porté par augmentations de capital successives de 1917 jusqu'en 1939 à L.E. 480.000.

**BILANS COMPARES AU 31 AOUT**

|                                 | 1943                    | 1944             | 1945             | 1946             |
|---------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Actif:</b>                   |                         |                  |                  |                  |
|                                 | (en livres égyptiennes) |                  |                  |                  |
| Immobilisations                 | 321.375                 | 314.072          | 340.594          | 350.823          |
| Participations                  | 9.945                   | 8.702            | 9.709            | 9.709            |
| Approvis. matériel, etc.        | 495.271                 | 691.062          | 998.503          | 805.301          |
| Débiteurs et divers             | 99.395                  | 71.441           | 88.719           | 108.800          |
| Portefeuille-Titres             | 4.686                   | 3.666            | 3.666            | 23.291           |
| Caisse et Banques               | 65.231                  | 224.286          | 5.962            | 8.976            |
| <b>Passif:</b>                  |                         |                  |                  |                  |
| Capital Social                  | 720.000                 | 720.000          | 720.000          | 720.000          |
| Réserve Statutaire              | 107.480                 | 107.480          | 107.480          | 107.480          |
| Rés. pr. amort. actif immob.    | 35.794                  | 35.794           | 52.943           | 35.794           |
| Provisions                      | 23.449                  | 85.856           | 151.333          | 74.976           |
| Créditeurs et divers            | 51.208                  | 219.587          | 250.480          | 214.927          |
| Profits et Pertes               | 57.972                  | 144.512          | 164.917          | 153.723          |
| <b>Total du Bilan (un côté)</b> | <b>995.903</b>          | <b>1.313.229</b> | <b>1.447.153</b> | <b>1.306.900</b> |
| Actif réalisable                | 664.583                 | 990.455          | 1.096.850        | 946.368          |
| Passif exigible                 | 51.208                  | 219.587          | 250.480          | 214.927          |
| Fonds de roulement              | 613.375                 | 770.868          | 846.370          | 731.441          |
| Fonds propres                   | 863.274                 | 863.274          | 880.423          | 863.274          |
| Prop. actif réal. au passif     | 13:1                    | 4,52: 1          | 4,3: 1           | 4,4: 1           |

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES AVEC REPARTITION DES BENEFICES COMPARES AU 31 AOUT**

|                                | 1943                    | 1944    | 1945    | 1946    |
|--------------------------------|-------------------------|---------|---------|---------|
|                                | (en livres égyptiennes) |         |         |         |
| Bénéfice net                   | 112.309                 | 144.140 | 164.405 | 152.966 |
| <b>Répartition:</b>            |                         |         |         |         |
| Dividende statutaire 5 o/o     | 36.000                  | 36.000  | 36.000  | 36.000  |
| Solde                          | 88.309                  | 108.140 | 128.405 | 116.966 |
| Report de l'exercice précédent | 772                     | 372     | 512     | 757     |
| Solde disponible               | 89.081                  | 108.512 | 128.917 | 117.723 |
| Dividende supplémentaire       | 76.709                  | 108.000 | 128.160 | 116.640 |
| Report à nouveau               | 372                     | 512     | 757     | 1.083   |

(1) Actions Kafr el Zayat Land, dont une partie (9600 actions) avait été distribuée sous forme de dividende intérimaire pour l'exercice 1942/43.

Les renseignements contenus dans cette étude ont été puisés par la Banque Belge et Internationale en Egypte aux meilleures sources à sa disposition; elle décline, cependant, toute responsabilité quant à leur parfaite exactitude. Ils peuvent être reproduits avec indication de la source.

**RONSON**  
LE BRIQUET DE NOTORIÉTÉ MONDIALE

**EN VENTE  
DANS LES BONNES MAISONS**

✓ BUTLER STANDARD P.T. 250  
✓ ENGINE TURNED P.T. 315

Agents Exclusifs pour l'Égypte et le Soudan: J. GREEN & Co. Caïre Alexandrie C. R. 25998



# LA SUPPRESSION DU CONTROLE DES CHANGES

## SERA-T-ELLE BIENTOT POSSIBLE ?

*La Chambre Internationale de Commerce a tout dernièrement tenu une conférence à Montreux. L'article ci-après dont nous avons l'exclusivité et dont nous sommes redevables au Comité National Egyptien que préside S.E. le Dr. Hafez Afifi pacha est une reproduction d'une étude faite à l'occasion de cette Conférence par un des délégués norvégiens M. Arno Sunde.*

Après la guerre de 1914-1918, l'accord fut à peu près général en ce qui concerne la base des accords relatifs aux devises, autrement dit, il fut reconnu qu'il était nécessaire d'atteindre dans les divers pays un taux de change fixe, basé sur l'étalon or. Dans certains pays, on cherchait à revenir à un taux correspondant à l'ancienne parité or. D'autres pays, suivant leur situation financière, ont plus ou moins abaissé la valeur de la monnaie par rapport à l'or. Dans de nombreux cas, la convertibilité en or n'a pas été réintroduite sous sa forme ancienne, mais on a adopté le principe de la couverture en lingot d'or, c'est-à-dire de l'étain or indirect, qui liait la monnaie d'un pays à celle d'autres pays dont la monnaie avait d'une manière ou d'une autre, une valeur-or fixe.

Ce système a fait l'objet de nombreuses critiques. On disait que le retour à l'ancien étalon or donnerait lieu à une déflation et ferait un tort considérable au commerce d'abord, à la production et à l'emploi ensuite. Les prix baissèrent malgré le volume énorme de la circulation fiduciaire dans nombre de pays. De toute évidence, cette baisse des prix était due à une pléthore de marchandises et à la lutte pour conquérir les marchés, provoquée à son tour par l'évolution rapide des méthodes techniques de production. "Les prix continuèrent à baisser jusqu'à un certain niveau déterminé par le rapport entre les valeurs or et la valeur des marchandises sur le marché mondial," et la valeur or fixe de la monnaie a joué un rôle décisif dans la détermination des niveaux de prix dans chaque pays. Nous en avons des exemples pratiques. Ainsi, lorsque l'Angleterre et

les pays Scandinaves ont abandonné l'étalon or pour la seconde fois en 1931, la livre et la couronne scandinave ont perdu près de 50 0/0 de leur valeur or. La baisse des prix a été stoppée dans ces pays, tandis qu'aux Etats-Unis, qui restaient fidèles à l'étalon or, la baisse a continué jusqu'à l'abandon de l'étalon or en 1933, après quoi les prix remontèrent aux Etats-Unis jusqu'au même niveau qu'en Angleterre. D'autres pays qui ont réduit la teneur or de leur monnaie ont pu maintenir les prix à des niveaux bien plus élevés que les pays revenus à l'ancienne valeur or pour leur

monnaie. Il a peut-être été exagéré d'attribuer entièrement la crise économique de l'entre-deux-guerres à la déflation des parités. Néanmoins, la crise a été en grande partie apparentée à ce processus de déflation.

La réduction de la valeur or des monnaies dans les pays qui n'étaient pas en mesure de stabiliser leur monnaie à l'ancien niveau, a conduit à ce que l'on a appelé la guerre des changes qui, après 1933, a menacé de contaminer tout le commerce international. L'accord de change conclu entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France a pu écarter ce danger dans une certaine mesure.

Les hommes d'affaires ont considéré les restrictions aux transactions de changes comme un grave danger pour le commerce international, et il était à craindre que la politique de restrictions ne gagne de proche en proche et ne s'étende à un nombre croissant de pays par suite de la tendance à garantir l'emploi, à se suffire à soi-même et à protéger les marchés.

Du fait de la crise, une violente opposition politique s'est manifestée contre l'étalon or et particulièrement contre les politiques déflationnistes, ainsi que contre la liberté des transactions de change, dont on disait qu'elle ouvrirait la voie à la spéculation et aux gains irréguliers, ce qui aurait menacé le commerce normal et l'emploi.

On peut dire que cette manière de voir a été en grande partie la cause des réglementations et accords commerciaux qui, associés à des niveaux de prix et titent un pas vers le dirigisme des taux de change fixes, consensuel économique mondial.

Ce problème a soulevé au cours de la Conférence de Bretton Woods, où la conception économique d'un commerce mondial plus planifié s'est heurté à la demande d'un retour à des taux de change fixes. Le dernier point de vue a prévalu, en ce sens que les accords de Bretton Woods ont institué un système de relations internationales de change rattaché à l'or, bien qu'ils aient comporté des limitations bien connues. Cependant, on devra peut-être à ces limitations des systèmes monétaires plus élastiques que ceux qui furent en vigueur après la guerre de 1914-1918.

Voici donc la situation: d'une part, bien des arguments militent en faveur de l'adoption d'un contrôle des transactions portant sur les devises dans certains pays, tandis que, d'autre part, des arguments tout aussi valables poussent à libérer le système financier de telles restrictions.

C'est au second point de vue que se rallieront ceux qui comprennent que la production et le commerce à l'intérieur de chaque pays, aussi bien que le commerce mondial dans son ensemble, doivent donner à l'esprit de concurrence la liberté de s'exprimer, tandis que l'économie contrôlée sape la liberté économique et l'initiative individuelles. Evidemment, on peut toujours avancer, pour défendre le premier point de vue, que le rapport entre le volume de la circulation fiduciaire et le commerce dans divers pays n'a rien à voir à la question; que, dans ces pays, on introduit des systèmes d'économie plus ou moins contrôlée par l'Etat pour contenter ceux qui demandaient le plein emploi et ce qu'on peut appeler une répartition équitable de la richesse. La situation est conditionnée par le fait que, depuis la guerre, le niveau des ressources dont disposent les différents pays varie grandement suivant l'importance des dommages et des destructions subies, tandis que, d'autre part, certains pays, ayant peu souffert de la guerre, ont une capacité extraordinairement élevée de production et de vente. Les besoins sont encore anormalement élevés dans bien des régions du monde, et on pourra à peine y répondre par les méthodes commerciales habituelles, car les régions considérées ne pourraient pas se défendre si on éliminait les contrôles.

Il est donc très probable que nous devons accepter des arrangements aux termes desquels les nations continueront à pratiquer des transactions de change contrôlées pendant un certain temps. Cependant, ceci ne doit pas nous empêcher d'insister pour l'établissement de conditions permettant à l'initiative privée et à la concurrence, entre les entreprises aussi bien qu'entre les pays, de conquérir leur pouvoir créateur, ce qui permettrait de demander la suppression des contrôles des changes. Par voie de conséquence il faudra envisager des réductions ra-

diales des dettes et les engagements souscrits à des dimensions plus raisonnables, nous ne pourrions pas espérer parvenir à la suppression des contrôles des changes.

On s'est demandé si la valeur or assignée provisoirement à la monnaie de certains Etats membres du Fonds Monétaire International, n'étant pas trop élevée, malgré l'expérience acquise après la guerre de 1914-1918. Etant donné le niveau moyen des prix or aux Etats-Unis, on peut dire que la valeur or du dollar est la même qu'avant la guerre, et la réduction de 12 à 14 0/0 de la valeur or effectuée par plusieurs autres pays, est trop faible. Dans le cas de certaines monnaies, la valeur or est courante est même plus élevée qu'avant la guerre mondiale.

C'est pourquoi, lorsque nous discutons des mesures à prendre pour abolir les contrôles exerçant un effet paralysant sur la production et le commerce, nous devons aussi tenir compte de ce facteur. Nous ne devons pas être par trop intransigeants quant aux niveaux de prix à maintenir ou à la valeur or que nous proposons pour la monnaie. Une guerre détruit toujours la valeur fondamentale des monnaies, car la conduite d'une guerre implique un abus de l'utilisation du pouvoir d'achat.

Il faut aussi se souvenir que la valeur or même, par rapport aux marchandises, aura tendance à augmenter, à la fois parce que les transactions sur l'or ne sont pas libres et parce que la production de l'or ne peut guère être accrue par le progrès technique, tandis que, d'une manière générale, toutes les autres activités à l'intérieur d'une communauté peuvent être accrues.

On ne peut cependant pas dire qu'il y ait un grand espoir d'atteindre rapidement l'équilibre nécessaire pour la suppression des restrictions de change. Il est également difficile de juger dans quelle mesure les accords de Bretton Woods y contribueront. Tout dépend de l'interprétation qui sera donnée aux Accords et de la volonté unanime de les mettre en vigueur. Je crains fort que plusieurs années se passent avant que nous puissions espérer voir s'établir des relations internationales de change plus libres.



# PRODUCTION ET CONSOMMATION DU PETROLE

Le rapport que la "Royal Dutch" a présenté à ses actionnaires à l'assemblée du 24 juin contient des renseignements intéressants non seulement sur la société elle-même, mais aussi sur la situation de la production et de la consommation du pétrole dans le monde.

Malgré la hausse des prix pendant l'année, la demande, notamment en huiles lourdes, a continué d'augmenter et la disette de charbon régnant dans le monde entier n'a fait qu'accentuer cette tendance, constate le dit rapport. On peut dire à bon droit que, loin de se faire concurrence, les deux produits sont en ce moment complémentaires l'un de l'autre.

A en croire l'opinion autorisée des dirigeants du grand trust néerlandais, il faut même s'attendre à une demande d'essence toujours croissante.

Le nombre de voitures ne manquera pas d'augmenter dans les années qui vont venir, en même temps que la consommation par voiture s'accroît continuellement. De plus, les besoins en essence de l'aviation civile ont déjà beaucoup augmenté et l'on ne saurait prévoir la fin de cette augmentation. L'emploi de l'aviation sans hélice n'aura pas d'influence sensible sur cette évolution, car on se borne, actuellement, à l'appliquer principalement à des fins militaires. Du reste, sage avertissement, il ne faut pas surestimer la part du trafic aérien dans l'ensemble de la consommation mondiale. Avant la guerre, elle était de l'ordre de 1% et, suivant les estimations d'experts américains, la consommation totale en essence de l'aviation civile américaine (la plus développée du monde) ne dépassera pas 7% dans les quinze ou vingt prochaines années.

Durant la guerre, des craintes s'étaient manifestées que la consommation tombât brusquement à la fin des hostilités, quand les divisions blindées s'arrêteraient de rouler et les escadrilles de bombardiers de voler. Elles ne se sont pas réalisées. En 1946, la demande en produits pétroliers resta très forte, malgré la disparition des besoins militaires et une reprise très lente de l'industrie, du commerce et du trafic. Logiquement, le relèvement économique doit encore plus stimuler la demande, de même que les applications toujours plus étendues des produits du pétrole.

Ces besoins croissants doivent avoir pour effet, entre autres, de maintenir les prix à un niveau que les producteurs estiment "raisonnable" mais que les consommateurs trouvent élevé. Jusqu'au milieu de 1946, ces prix étaient restés stables, mais obéissant ensuite à la tendance générale, ils montèrent de 20% environ en quelques semaines, puis continuèrent à augmenter graduellement jusqu'à la fin de l'année. En 1947, il s'est produit de nouveau de si fortes hausses que le niveau le plus élevé depuis 1930 a été atteint. Dans le mouvement régressif des prix qu'on doit attendre, et souhaiter, le pétrole ne fera pas exception, mais, pour les raisons indiquées plus haut, cette baisse risque d'être fortement freinée et nous ne reverrons pas de sitôt, chez nous, l'essence à vingt-huit centimes le litre!

En face de cet accroissement des besoins, que devient la production?

En huile brute, elle a atteint, l'an passé, 2.861.700.000 barils (1 baril = 1,5899 hl.), soit 390.300.000 tonnes métriques (l'équivalent du baril en tonnes métriques dépend du poids spécifique du pétrole, qui n'est pas constant).

Ces chiffres font ressortir l'expansion phénoménale de l'industrie pétrolière, si on les compare à ceux d'autrefois. En 1873, on produisait environ 1 million de tonnes métriques (7 millions de barils). A peine vingt années plus tard, ce chiffre était monté à 10 millions de tonnes (70 millions de barils). En 1920, on dépassait les 100 millions de tonnes (700 millions de barils). On s'approche maintenant des 400 millions de tonnes et des 3 milliards de barils!

Ajoutons que, géographiquement, les principaux producteurs sont, par ordre décroissant: les Etats-Unis (248 millions de tonnes en 1946, 63% de la production mondiale), le Venezuela (56,8 millions de tonnes), la Russie (22,5 millions de tonnes) et l'Iran (19,5 millions de tonnes). Profondément atteintes par la guerre et ses suites, les Indes néerlandaises n'ont livré, l'an passé, que 300.000 tonnes d'huile brute, alors que leur production s'élevait à 7,9 millions de tonnes en 1939 et 1940.

En ce qui concerne plus particulièrement la "Royal Dutch" elle-même, elle a entrepris, partout où c'était possible, la restauration des usines et des organisations de distribution détruites ou endommagées par la guerre. Cependant beaucoup de projets n'ont pas encore pu être exécutés, car le redressement économique ne se poursuit que péniblement.

Il n'est, pour s'en convaincre, que de lire les renseignements donnés sur l'activité de la société dans les différents pays où elle a ses installations de production et de traitement.

Aux Indes néerlandaises, les perturbations ont été spécialement profondes et durables. Certains territoires sont encore inaccessibles. D'autres ont été le théâtre de graves désordres et de destructions étendues. En Autriche, les pétroles ont été nationalisés mais la loi n'est pas encore appliquée. En Hongrie, l'industrie pétrolière se trouve entièrement soumise au contrôle du gouvernement "qui reçoit à son tour ses instructions des autorités russes", spécifie le rapport. En Roumanie "les perspectives... sont aussi sombres que possible". Manque de devises étrangères, impossibilité d'acheter des matériaux à l'étranger, inflation, maîtrise complète des Russes qui jouissent de privilèges en opposition flagrante avec la loi, et qui s'approprient tout le surplus de la production qui serait à la disposition de l'exportation.

Au contraire, les développements sont favorables dans les autres pays, particulièrement au Venezuela, à Curaçao, en Irak, aux Etats-Unis, en Colombie. En outre, l'accord conclu récemment avec la "Gulf Oil Corporation" renforce la position du groupe "Royal Dutch" en élargissant encore la base de ses activités. Cet accord porte sur l'achat et la vente de quantités importantes d'huile brute de Koweït et s'étend sur une longue période d'années. "C'est sans contredit, affirme la "Royal Dutch", un des plus grands contrats qui aient jamais été passés dans l'histoire du pétrole".

Ce que ne dit pas le rapport, c'est que ce contrat doit être un élément de poids dans la lutte farouche qui se poursuit autour des pétroles du Moyen-Orient, dans cet immense demi-cercle que constituent l'Arabie Saoudite, le Golfe Persique et l'Irak. Lutte dans laquelle ne s'affrontent les puissances économiques et financières que comme agents des puissances politiques...

Dx.

("Journal de Genève")

## 21<sup>ème</sup> FOIRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

La 21<sup>ème</sup> FOIRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES a enregistré pendant toute sa durée 1.540.000 visiteurs.

Indépendamment des acheteurs belges et de ceux dont la nationalité n'a pu être établie, il en a été enregistré de façon officielle 12.788 appartenant à 50 pays:

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| FRANCE .....          | 4.893   |
| PAYS-BAS .....        | 3.138   |
| SUISSE .....          | 1.296   |
| NORVEGE .....         | 858     |
| GRANDE-BRETAGNE ..... | 813     |
| LUXEMBOURG .....      | 510     |
| DANEMARK .....        | 366     |
| ITALIE .....          | 324     |
| SUEDE .....           | 237     |
|                       | <hr/>   |
|                       | 12.435  |
| Autres nationalités   | 353 (1) |
|                       | <hr/>   |
|                       | 12.788  |

(1) Ces 353 visiteurs se répartissent parmi les 41 pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Ile de Chypre, Colombie, Cuba, Curaçao, Egypte, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Indes Anglaises, Indochine, Irak, Iran, Irlande, Liban, Ile de Malte, Maroc, Ile Maurice, Mexique, Palestine, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay, U.S.A., Venezuela, Yougoslavie, Turquie.

Les acheteurs étrangers se sont particulièrement intéressés aux Textiles, machines-outils, électricité, alimentation, ameublement, parfumerie, verrerie, imprimerie papier, jouets, etc.

N.B. Des renseignements complémentaires parviendront aussitôt que possible.



# NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

## Liban

### LES BESOINS DU LIBAN EN BLE SONT ASSURES JUSQU'AU DEBUT DE 1948

Maintien des prix actuels — Recours à l'Etranger — 15.000 tonnes de blé syrien

On apprend de source digne de foi que le ministère de l'Economie Nationale dispose dès maintenant de stocks de blé nécessaires à l'approvisionnement du Liban jusqu'au début de 1948.

Le gouvernement n'apporterait aucune majoration au prix actuel du blé.

D'autre part, le ministère de l'Economie Nationale poursuit ses efforts pour l'importation du blé de toutes provenances comme il encourage les commerçants par tous les moyens en son pouvoir à faire venir au Liban la plus grande quantité possible de céréales, à l'effet d'assurer le ravitaillement du pays pendant les six premiers mois de 1948.

C'est ainsi qu'on annonce que 2.000 tonnes de blé importées d'Abyssinie par un commerçant de Beyrouth ont été déchargées la semaine dernière dans ce port.

Par ailleurs, les pourparlers se poursuivent par l'intermédiaire des Légations à Londres, Washington et Rio de Janeiro pour l'importation de quantités substantielles de blé et de farine d'Argentine, d'Australie et du Canada.

On annonce à ce sujet qu'une importante transaction aura lieu prochainement portant sur un grand contingent de blé canadien dont la livraison est prévue pour fin juillet.

De son côté, la Syrie vient de décider de livrer enfin au Liban les 15.000 tonnes de blé promises depuis longtemps. Le communiqué suivant annonçant cette nouvelle a été publié simultanément à Damas et à Beyrouth:

### L'IMPORTATION D'AVIONS EKEMPTÉE DES DROITS DE DOUANE

Le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a approuvé le projet d'exemption de tous droits de douanes pour les avions et pièces de rechange importés par les sociétés d'aviation libanaises.

L'exemption ne s'étend pas aux avions privés et aux avions de l'Ecole de pilotage. Le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a laissé au gouvernement le soin de prendre une décision à ce propos.

### REDUCTION DE TARIFS A L'OCCASION DU CONGRES CULTUREL ARABE

Les contacts engagés avec les sociétés de transports et le syndicat des hôteliers ont abouti à une réduction de 25 0/0 des prix de transport et de 15 0/0 des tarifs des hôtels et restaurants, au bénéfice des membres du Congrès Culturel Arabe.

On sait que ce Congrès aura lieu au Liban en septembre prochain.

### LA MISE EN EXPLOITATION DE LA VOIE FERREE NAKOURA-TRIPOLI EST IMMINENTE

L'exploitation de la voie ferrée Nakoura-Tripoli commencerait au cours de ce mois.

Les automotrices desservant la ligne Alep-Tripoli pousseraient désormais jusqu'à Beyrouth tandis que les autobus assurant le transport des voyageurs du train entre Beyrouth et Tripoli seraient affectés au transport des passagers entre le centre de la capitale et la gare centrale de Furn El-Chebak.

Quant à l'extension du service jusqu'en Palestine il ne peut en être question pour le moment le tronçon Nakoura-Haïfa étant toujours géré par l'armée britannique. Le retard dans le transfert de cette voie à l'administration civile doit être imputé aux troubles dont souffre le pays voisin.

Quant à la question d'un service ferroviaire entre Tripoli, Beyrouth, Haïfa et Kantara par le Taurus-Express, elle sera examinée au cours d'une conférence qui se tiendra à cette fin au cours du mois prochain, à Istanbul.

De plus, il serait question d'assurer la liaison entre la gare de Furn El-Chebak et celle du port de Beyrouth par une voie à écartement large. La réalisation de ce projet prévue à brève échéance aura une répercussion considérable sur le mouvement de transport des marchandises entre Beyrouth, le nord syrien et l'Irak. Le tarif des transports sur la voie Nakoura-Tripoli est actuellement des Services d'Intérêt commun à l'étude au Conseil commun.

### ENGAGEMENT DE DEUX EXPERTS ANGLAIS

Le Ministère de l'Economie Nationale a annoncé l'arrivée imminente de M. Georges Morry, expert britannique chargé par le gouvernement libanais de l'organisation d'un service des statistiques.

On apprend également de même source l'arrivée en septembre prochain de Mr. William Storr, expert britannique des questions britan-

### DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil des Ministres a pris les décisions suivantes:

1.) — Prorogation pour un an de la convention de blé et maintien de la Mira pour une nouvelle année allant du 1er juin 1947 au 31 mai 1948.

2. — Exonération fiscale pour le cheptel. Sont ainsi exonérés de tous droits fiscaux, les moutons, les chèvres, les bovins et autres animaux laitiers et ceci dans le but d'encourager l'élevage du cheptel dans le pays et d'aider à l'abaissement des prix de la viande et des produits laitiers.

### UNE MISSION COMMERCIALE ROUMAINE AU LIBAN

Une mission économique roumaine présidée par le Dr. J. Berkowitz, conseiller économique roumain près du ministère de l'Economie Nationale, et comprenant des personnalités du monde du commerce et de l'industrie de Bucarest est arrivée à Beyrouth afin d'entamer des pourparlers avec les milieux économiques officiels et privés libanais en vue du rétablissement des relations et échanges commerciaux entre la Roumanie et le Liban.

## Syrie

### LA VERRERIE ET LA RAFFINERIE DU SUCRE DE DAMAS

Les milieux compétents annoncent que la plus grande partie des machines et du matériel de la verrerie et de la raffinerie de sucre commandés en Tchécoslovaquie par un groupe d'industriels syriens, sera expédié à destination de Damas au cours du mois prochain.

L'arrivée de ce matériel est susceptible de faire avancer la mise en exploitation de ces deux nouvelles usines dont l'entrée en activité était prévue pour le début de 1948.

### LA CULTURE DE LA BETTERAVE SUCRIERE

Les expériences entreprises jusqu'à présent pour acclimater la culture de la betterave sucrière ont donné des résultats très favorables, déclare le rapport de l'expert agricole américain.

On annonce à ce sujet que les études techniques et les plans préliminaires pour la construction d'une grande raffinerie de sucre dans la région de Homs-Hama sont d'ores et déjà terminés et l'on pense que les premiers travaux pourraient être prochainement entrepris.

### L'EXPORTATION DES COTONNADES EN ARABIE SEoudITE

Les services de l'Economie Nationale étudient actuellement les possibilités d'exportation de grandes quantités de cotonnades syriennes en Arabie séoudite, sur la demande du gouvernement de ce pays.

On pense qu'un accord a boutira bientôt sur cette question; la Syrie recevra en contre-partie des dattes et de peaux brutes.

## Arabie Séoudite

### ACCORD ANGLO-AMERICAIN SUR LE PETROLE DU KUWAIT

Un accord a été signé entre la compagnie "Shell Petroleum" et l'"American Gulf Exploration Company" de Pittsburgh, aux termes duquel la compagnie Shell est engagée à acheter et la compagnie américaine à vendre des quantités, chaque année plus importantes, de pétrole brut produit par la compagnie "Kuwait" dont la compagnie américaine "Gulf Exploration" détient la moitié des intérêts.

La "Kuwait Oil Company" est concessionnaire des dépôts de pétrole situés sur le territoire du Cheikh de Kuwait sur le golfe persique.

La production du Kuwait s'élève actuellement à 100.000 barils par jour, soit 5.000.000 de tonnes, par année. La production s'élèvera en 1948 à 160.000 barils par jour.

La consommation du pétrole de toute nature en Grande-Bretagne s'élève à 11.000.000 de tonnes par an.

Le pétrole ainsi obtenu ne sera pas réservé exclusivement à la Grande-Bretagne, mais ira à la zone sterling en Europe, en Afrique et en Extrême-Orient réduisant ainsi les importations d'origine américaine.

## Yemen

### APPEL A DES EXPERTS ITALIENS

On annonce l'arrivée au Yémen d'un certain nombre d'experts italiens, engagés par le gouvernement Yéménite pour la réalisation des projets d'irrigation, de construction des routes, écoles et hôpitaux ainsi que pour étudier les possibilités agricoles et économiques du Yémen.



# LA PAGE ITALIENNE

## LE RAIL ET LA ROUTE

Le congrès des transports qui vient de terminer ses travaux à Milan est parvenu à d'excellents résultats. Cette branche de l'économie moderne qui assume toujours plus une importance de premier plan nécessitant une coordination de tous les efforts, tant privés que gouvernementaux, les congressistes ont prononcé la constitution d'un Conseil Supérieur des Transports qui prendrait toutes les décisions utiles en la matière. La concurrence du rail et de la route doit faire place à une coopération entre ces deux moyens de transport, coopération qui seule peut assurer la prospérité à ces deux branches d'une même industrie.

Des routes meilleures, des voies ferrées meilleures assurent à tous le pays la possibilité d'atteindre plus facilement au bien être, des échanges rapides et faciles interurbains et internationaux étant à la base du progrès.

## LA 25ème FOIRE DE MILAN

La 25ème foire de Milan a eu un colossal succès d'organisation et d'affluence. Quatre mille ouvriers travaillant douze heures par jour (par suite d'accords spéciaux avec les syndicats) ont réalisé ce que l'on a appelé à juste titre "le miracle des cent jours". C'est en cent jours en effet, et travaillant contre la montre, que la foire de Milan fut mise sur pied.

Elle a groupé cinq mille exposants, dix sept nations étrangères y ont pris part, dont six ayant des secteurs privés), le tout sur une superficie de 300 mille mètres carrés dont 210 mille de surface construite.

Cette foire qui fait suite à la foire "de la reprise économique" a nécessité des débours énormes. Cinq des édifices construits ont coûté près de 800 millions de lires; parmi les 4.000 ouvriers, bon nombre d'entre eux touchèrent un salaire de 3.000 lires par jour.

**Demandez à  
votre Pharmacien  
les PRODUITS KIRBY**



**Pilulettes KIRBY  
POUR LE FOIE**

**PRIX AU PUBLIC  
P.T. 5**

## LA QUESTION DU SEQUESTRE

Pour sauver un corps atteint de gangrène, on procède à une amputation; car on estime, à juste titre, qu'il vaut mieux perdre un membre que la vie...

La gangrène dont est atteinte la communauté italienne d'Egypte, a nom séquestre; et sur ce corps malade, presque, à l'agonie, deux médecins se penchent: l'un qui demande à ce que l'on procède à une substantielle intervention chirurgicale, l'autre qui voudrait qu'elle fut aussi imperceptible que peu douloureuse. En attendant le temps passe, et le malade se meurt, et tout le monde demeure, imperturbable, sur ses positions.

Il semblerait, en effet, que l'Egypte désirerait, en paiement de partie des quelques quatre millions que lui doit l'Italie au titre de réparations, obtenir certains "bien au soleil", se trouvant sur son territoire. Et l'Italie, qui ne veut léser ses ressortissants en terre d'Egypte, essaye de démontrer que ce qui a été donné en garantie d'un paiement, ne peut être appelé à devenir propriété d'un créancier, qu'à la condition expresse que le débiteur ne fasse pas honneur à ses engagements.

Les choses en sont là, ou presque.

Les résultats définitif de la Foire n'ont pas encore été publiés, mais on sait d'ores et déjà qu'elle a été un précieux appoint à l'économie européenne du moment.

## NOUVELLES DE CORTINA

On mande de Cortina d'Ampezzo "La reine des Dolomites", que le mouvement touristique de cette année est particulièrement brillant. Les journaux de la région signalent tout particulièrement l'affluence des touristes égyptiens dont le nombre dépasse celui des suédois, des suisses et des belges.

## L'ITALIE PAIERA SES DETTES D'AVANT GUERRE

L'Italie s'appête à faire honneur à ses dettes d'avant guerre. On sait en effet que plusieurs emprunts avaient été faits, en particulier aux Etats-Unis, tout de suite après l'autre guerre. Ces différents prêts portent les noms de "Prestito Morgan", "Città di Roma", "Città di Milano", "Opere pubbliche", "Fondario Tre Venezie", "Cisalpinna", "Edison", "S.I.P.", "Idarco", "Lombardia", "Adriatica", "Meridionali", "Unes", "Marelli", "Isotta Fraschini".

Le "New York Times" en commentant cette nouvelle écrit: "L'Italie, en ce faisant, a voulu témoigner de sa bonne foi en reconnaissant des dettes contractées en partie par le gouvernement fasciste qui a été renversé au cours d'une révolution elle démontre que la confiance qui avait été placée dans le peuple ital'en était justifiée. Le prêteur ne doit pas, en avançant des sommes importantes à un pays, craindre qu'une révolution puisse effacer des engagements pris, ce qui s'est vérifié ailleurs".

## L'ITALIE ET LE PLAN MARSHALL

On mande de Washington que le cas de l'Italie a priorité dans l'exécution éventuelle du plan "Marshall" pour le relèvement de l'Europe, étant donné que l'Italie occupe une place prépondérante dans le domaine de la politique et de l'économie de l'Europe orientale et méditerranéenne.

## ACHATS DE NAVIRES

Le programme d'achats de navires auquel s'est attelée l'Italie se développe normalement. Rome vient en effet de recevoir notification de l'approbation par les Etats-Unis d'un nouvel achat de 10 Liberty ships ce qui porte le nombre de ceux-ci battant pavillon italien à 90.

D'autre part, une demande de 10 navires citernes a été formulée par l'Italie, ce qui porterait le nombre de ceux-ci à 20. Les navires citernes construits pour voyages océaniques sont de 1600 tonnes et coûtent un million 700 mille dollars chaque.

Les conditions d'achat sont analogues à celles exigées pour les Liberty ships, c'est-à-dire 25% au comptant le solde étant payé par un emprunt sur 20 ans à 5%.

## ITALIE-VENEZUELA

Un accord commercial est imminent entre l'Italie et le Venezuela, ce dernier pays important d'Italie pour plus de 100.000 dollars presque sans contrepartie. "Mon pays, a déclaré M. Monsanto, ministre du Venezuela à Rome", peut fournir à l'Italie non seulement du café et du cacao, mais des

peaux, du pétrole et du caoutchouc, marchandises qui intéressent au plus haut point l'économie italienne".

## LES FOURNITURES DE PETROLE ASSUREES POUR 10 ANS A L'ITALIE

Par suite d'un accord intervenu entre l'AGIP (Azienda Generale Italiana Petroli) et l'Anglo-Iranian Oil Co, les fournitures de pétrole à l'Italie sont assurées pour une période de 10 années.

L'accord qui vient d'être approuvé par le gouvernement italien prévoit: a) l'approvisionnement en produits raffinés, b) la constitution d'une société mixte pour la Raffinerie de Marghera et l'approvisionnement de celle-ci en huile brute, c) la fourniture de carburant pour les avions sur les aéroports italiens, d) la fourniture de combustible liquide aux navires dans les ports italiens, e) l'éventuelle constitution d'une seconde société mixte pour l'aviation.

Le dit accord ne compromet nullement l'indépendance de l'Agip, les capitaux étrangers n'étant investis que dans la branche industrielle de l'organisation, c'est-à-dire dans la raffinerie du pétrole et ceci dans des conditions telles qu'elles ne compromettent nullement les intérêts italiens.

## LA LIGNE ROME-PARIS

La ligne aérienne Rome-Paris a été inaugurée la semaine dernière à l'aéroport de Ciampino de Rome. Les départs sont prévus trois fois par semaine, les services sont assurés par Air-France, la distance est couverte en quatre heures et demie y compris une escale d'une demi-heure à Marseille.

## LA LIGNE ROME-BRUXELLES

La ligne aérienne Rome-Bruxelles a été également inaugurée. Elle sera des service par la "Sabena" la nouvelle compagnie belge d'aviation.

## Anglo Orient Trading Co. Ltd

815, FINCHLEY ROAD  
LONDON, N.W. 11  
Tél.: SPE 0773

Adr. Tél.: Anglorient-Londres

**FABRICANTS  
ET EXPORTATEURS  
DE BIJOUTERIE:**

Chevalières, Alliances, Boutons de manchettes; Bracelets, Poudriers, Bagues serties, Breloques, Broches, Etais à cigarettiers (or et argent).

Ronds de serviettes, Argenterie, Orfèvrerie et services à thé, etc. Egalement disponibles: feuilles et pièces façonnées d'argent et d'or de tous carats.

Renseignements supplémentaires et catalogue illustré sur demande



# LA CRISE ÉCONOMI

## LE BUT ESSENTIEL A ATTEINDRE : LA RESTAURATION DE L'EQUILIBRE COMMERCIAL

Seule en effet, une restauration du commerce extérieur permettra à la Grande-Bretagne de liquider le passé, notamment de libérer des dettes de guerre et de reconquérir dans l'avenir le rôle commercial qui a fait son ancienne fortune.

Or, pour restaurer le commerce, il n'est que deux moyens complémentaires: augmenter les exportations, réduire les importations. Le premier but à atteindre est donc une augmentation de 75 o/o de ses exportations par rapport à 1938, et pour l'année 1947, il faudrait que le commerce d'exportation augmente de 40 o/o par rapport à 1938. De plus, ce mouvement accru d'exportations doit être dirigé de préférence vers les pays du bloc dollar ou les pays à monnaies fortes, afin de permettre à la Grande-Bretagne d'équilibrer, dans la mesure du possible, sa balance des paiements avec la zone dollar, qui se trouve actuellement très lourdement déficitaire. Enfin, comme le charbon ne pourra être exporté en 1947, les exportations devraient surtout porter sur les produits métallur-

En même temps, les importations seront limitées à 80-85 o/o du volume d'avant-guerre; le programme de 1947 les fixe ainsi en millions de livres-sterling:

|  |     |
|--|-----|
| Produits alimentaires et fournitures pour l'agriculture ... .. | 725 |
| Matières premières et fournitures pour l'industrie ... ..      | 525 |
| Machines et équipements ... ..                                 | 60  |
| Produits pétroliers ... ..                                     | 75  |
| Tabac ... ..   | 50  |
| Biens de consommation divers ... ..                            | 35  |

Si les programmes sont respectés, la Grande-Bretagne parviendra en 1947 à exporter pour 1.200 millions de livres sterling et importera pour 1.450 millions de livres sterling, soit un déficit commercial de 250 millions, auquel s'ajouteront 100 millions de dépenses gouvernementales à l'étranger (plan d'occupation, par exemple, etc.....).

La conduite d'une pareille politique commerciale exige beaucoup de sens national, elle implique en effet le maintien du rationnement existant, voire l'établissement de nouveaux rationnements (n'a-t-on pas parlé de contigenter la vente du tabac et des cigarettes?) en tout cas, la mise à la disposition des acheteurs de moins de biens de consommation, soit parce que la Grande-Bretagne exportera une part plus importante de sa production nationale, soit parce qu'elle fera moins appel à l'importation que par le passé. La seconde condition d'une pareille politique est l'augmentation massive de la production, seule capable de pallier l'insuffisance voulue de l'importation et d'alimenter un volume accru d'exportations.

### Premier moyen :

#### L'augmentation de la production agricole

L'objectif: La Grande-Bretagne achète actuellement à l'étranger les 3/4 des produits alimentaires qu'elle consomme; la déficience de son agriculture est donc l'une des causes du déficit commercial, le poste des produits alimentaires était le principal poste d'importation. Bien plus, la majeure partie des importations agricoles britanniques provient des pays du bloc dollar avec lesquels la balance commerciale est si mauvaise. De là, le but de la politique agricole britannique, telle qu'elle a été définie en mars dernier par le ministre de l'Agriculture, Tom Williams: augmentation maxima de la production nationale.

Les efforts doivent avant tout porter sur les céréales panifiables, les betteraves sucrières et les pommes de terre; la surface cultivée en blé doit être augmentée de 500.000 arpents nouveaux. L'élevage ne sera pas négligé, quoiqu'on le fasse passer au second plan: la production d'œufs, de volaille, de viande de porc sera accrue en 1947; seul l'élevage des bovins ne s'accroîtra pas au même rythme par suite de la pénurie de fourrages. Cette tentative pour faire produire davantage encore au sol britannique requiert l'application d'un certain nombre de moyens.

Les moyens: Il faut d'abord donner à l'agriculture davantage de main-d'oeuvre: le plan Morrison prévoit en 1947 un contingent supplémentaire de 40.000 travailleurs agricoles, dont le nombre mécanisation est un autre moyen au moins aussi efficace; la

Grande-Bretagne a décidé d'acheter aux Etats-Unis des moteurs américains qui seront ensuite adaptés aux tracteurs et aux autres machines agricoles de construction britannique; un premier achat de 10.000 moteurs à essence a été fait en février dernier; ils devraient ainsi porter de 1.081.000 à 1.120.000 personnes. La vent servir à équiper des tracteurs "Ferguson", qui, faute de moteurs, restent inutilisés, la production britannique de moteurs ayant un retard de 18 mois sur celle des châssis. Ce plan de mécanisation permettra d'augmenter très sensiblement la production. Il faut enfin que l'Etat encourage l'agriculture par des dispositions financières et législatives. L'Etat accorde à l'agriculture britannique une aide de 180 millions de livres sterling par an, par exemple 1 million de livres pour le drainage, 3 millions pour le chauffage, etc... Une loi sur l'agriculture a été en outre adoptée en seconde lecture par les Communes en janvier dernier; elle garantit aux fermiers des prix fixés qui leur permettront d'établir des plans de production à long terme (1), elle encourage le peuplement de certaines terres achetées par l'Etat et réagira par des sanctions, allant jusqu'à l'exportation, contre toute négligence dans la culture de la terre. En somme, les nécessités de l'après-guerre stabilisent l'évolution agricole subie par le pays pendant la guerre.

Il va de soi néanmoins que l'effort maximum portera sur l'augmentation de la production industrielle.

### L'augmentation de la production industrielle

Le but: Si la Grande-Bretagne veut, en 1947, exporter en valeur pour 40 o/o de plus qu'en 1938, elle doit offrir aux acheteurs un volume accru de production. Or, les perspectives intérieures et extérieures sont telles que l'augmentation de la production ne peut être également répartie entre toutes les industries britanniques: la sidérurgie ne pourra que difficilement se développer et, même, le gouvernement découragera toute tentative dans ce domaine: le plan prévoit pour 1947 une production d'acier de 12.750.000 tonnes, inférieure à celle d'avant-guerre et contribuant plus tard à l'expansion commerciale du pays. Pour accroître ses ventes, la Grande-Bretagne doit donc, pour l'immédiat, faire appel à un nombre limité d'industries, tout en prenant des mesures pour que les autres industries, aujourd'hui stationnaires, puissent démarrer à nou-

## NOUVELLES ECONOMIQUES

### LES MONTRES SUISSES ET LE "BLOC DOLLAR"

Le Conseil Fédéral Suisse a décidé la suppression du contingentement des exportations des montres à destination des pays du "bloc dollar".

Cette mesure fut prise en 1943 en vue de protéger la stabilité du franc suisse.

### UN PRELEVEMENT BRITANNIQUE SUR LE PRET AMERICAIN

La Grande-Bretagne vient d'effectuer le onzième prélèvement de 25.000.000 livres sur le prêt américain de 937.500.000 livres, ce qui porte à 512.500.000 livres le total des prélèvements effectués depuis l'octroi de l'emprunt en juillet 1946.

### BAISSE IMPORTANTE DES IMPORTATIONS BRITANNIQUES DE TABAC

Les importations de tabac en Grande-Bretagne ont subi les effets de la récente augmentation de 50% des impôts sur les cigarettes et le tabac.

Elles ont atteint 3.903.332 livres sterling, soit 1.218.402 livres de moins qu'en avril 1947 et 1.317.996 de moins qu'en mai 1946.

### ...ET DECLIN DES EXPORTATIONS

Les exportations américaines en Amérique du Sud, Asie, Australie et Océanie, ainsi qu'en Afrique, ont décliné en avril, donnant un total de 1298,6 millions de dollars, le total de mars celles à destination de l'Europe ont augmenté par rapport au étant de 1327,1 millions. Sur ces exportations d'avril, seules mois précédent.



# QUE BRITANNIQUE (\*)

Le poids principal des exportations va donc retomber en 1947 sur les industries mécaniques, automobiles et chimiques: leur production devrait dépasser de 65 0/0 le niveau de 1938. Le programme de constructions industrielles prévues par le gouvernement pour l'année en cours comprend, d'après les indications du Board of Trade, 2.066 usines nouvelles ou transformations d'usines actuelles. Ainsi, par exemple, une importante expansion de l'industrie chimique du pétrole va être réalisée par l'utilisation des résidus du pétrole et l'industrie chimique britannique, jusque là faiblement exportatrice, prendra dans le commerce d'exportation une part plus importante que par le passé. Parmi les industries métallurgiques, celles qui travaillent pour l'exportation bénéficient de priorités dans la répartition d'acier.

La sidérurgie se contente de se moderniser, sans participer immédiatement à l'effort commercial: la puissante Fédération du Fer et de l'Acier à élaboré des plans de réorganisation et de modernisation de l'industrie sidérurgique britannique: ceux-ci prévoient des aménagements nouveaux ou des transformations — constructions de fonderies, hauts-fourneaux, laminoirs — pour une valeur de 168 millions de livres sterling. Ces projets, approuvés par l'Office du Fer et de l'Acier, sont partiellement en cours d'exécution: les plans d'adaptation des chaudières au mazout sont activement poussés; ce qui permettra une économie annuelle de 450.000 tonnes de charbon; les méthodes les plus nouvelles sont prévues pour augmenter la productivité et limiter le prix de revient. C'est la sidérurgie du Pays de Galles qui doit le plus bénéficier du développement de cette industrie: la Stel Company of Wales doit absorber et réorganiser toutes les usines sidérurgiques du Pays de Galles: elle doit notamment établir une grande usine de laminage à froid et une autre de réduction à froid, outillées avec un équipement ultra moderne; les nouvelles usines seront fixées dans les zones dites de développement, conformément à la politique gouvernementale sur le plein emploi; le gouvernement a approuvé ce vaste programme en avril 1947.

**La solution au problème du charbon.** — Trois remèdes sont employés pour résoudre la crise charbonnière: l'augmentation de la production britannique, l'importation, les économies de charbon.

Le premier objectif est de porter à 200 millions de tonnes la production de charbon en Grande-Bretagne. A cet effet, on cherchera d'abord à accroître le nombre des mineurs; le nombre des mineurs du fond et de la surface sera porté à 730.000

en décembre 1947; on recrutera des Polonais et on suspendra pendant cinq ans l'appel sous les drapeaux des jeunes mineurs. En outre, pour stimuler l'embauchage dans les mines, le gouvernement encourage le système de primes au rendement. On a pu craindre un moment que l'adoption de la semaine de cinq jours ne nuisit aux progrès de l'extraction; en fait, il n'en a rien été.

La solution au problème de la main-d'oeuvre. — Pour augmenter les exportations de 75 0/0 par rapport au niveau de 1938, il faudrait employer plus de 2 millions d'ouvriers aux usines travaillant pour l'exportation; cela reviendrait à soustraire aux usines travaillant pour le marché intérieur, 560.000 ouvriers, ce qui est impossible. L'augmentation de la production des industries exportatrices ne peut être obtenue que par l'accroissement du nombre des ouvriers et par celui de leur rendement.

Le second remède est l'importation. Non seulement, depuis octobre 1946, la Grande-Bretagne a suspendu toute exportation, mais elle cherche encore à importer du charbon de l'Union Sud-Africaine, des Etats-Unis et de Pologne. Toutefois, il ne paraît pas que jusqu'alors la Grande-Bretagne ait réussi à importer: les Etats-Unis n'enverront guère avant les trois derniers mois de l'année, les négociations avec l'Afrique du Sud ont été stériles.

On s'est donc rabattu sur un troisième remède: les économies de combustible solide. On compte d'abord restreindre la consommation non-industrielle du gaz, de l'électricité et du charbon pendant l'été de 1947; de meilleures installations de chauffage permettront d'économiser, dans les centrales thermiques, 87.000 tonnes de charbon par semaine. Enfin, on cherche à remplacer le charbon par le mazout. Un plan est en cours de réalisation qui, par la substitution de 2 millions de tonnes de fuel-oil, permettrait d'économiser 3 millions de tonnes de charbon. Le gouvernement a fait procéder à la construction des équipements nécessaires, il a supprimé la taxe de 1 penny par gallon sur la vente du fuel-oil. Ce plan a d'abord été appliqué aux chemins de fer — ce qui a permis, par la transformation de 1.200 locomotives, l'économie d'un million de tonnes de charbon. Les industries métallurgiques et sidérurgiques s'équipent aussi par la chauffe au mazout, ce qui donnera une économie de 50 0/0 de charbon.

Le problème des prix de vente. — Pour exporter, la Grande-Bretagne doit offrir ses produits à un prix égal ou, mieux, inférieur à celui de ses concurrents; ce qui suppose un contrôle sévère des prix, qui permette d'en éviter le gonflement. Le gouvernement se déclare donc hostile à toute augmentation des salaires, qui ne traduise pas une hausse de la production; il accepte seulement le principe de primes à la production et des primes de rendement. D'ailleurs, en régime démocratique, il considère qu'il ne doit pas s'immiscer dans les discussions entre patrons et ouvriers relatives aux salaires.

Il est vital pour la Grande-Bretagne que ses produits puissent affronter les concurrences étrangères sans le handicap décisif de prix de revient trop élevés.

Il y a donc une logique interne dans le Plan Morrison: ses conséquences ont été entrevues et envisagées, quelques dures qu'elles soient pour les Britanniques; cet effort impose le respect ou même titre que l'effort de guerre. Mais peut-il réussir?

Pour autant que son succès dépende de la Grande-Bretagne, il serait injuste de pêcher par pessimisme: la production houillère a tendance à augmenter, le programme d'embauchage pour la main-d'oeuvre se poursuit et donne des résultats intéressants. Ce qui, par contre, est beaucoup plus hasardeux, c'est l'avenir de la politique d'exportation, la nièce maîtresse du système. Elle dépend en effet et de la capacité d'absorption des pays étrangers et des possibilités de la concurrence étrangère. D'une part, la politique d'austérité qui paraît bien être la seule voie du salut économique, peut amener certains importateurs traditionnels à restreindre leurs importations. D'autre part, les réserves en sterling peuvent s'amenuiser et rendre difficile pour certains pays le maintien d'un important volume d'achats avec la Grande-Bretagne. Enfin la concurrence de l'Amérique du Nord, même de l'Amérique du Sud, peut s'avérer redoutable. Il est exact que l'avenir économique de la Grande-Bretagne dépend de ses exportations, mais il est prématuré de soutenir que la politique d'exportations est possible et qu'elle réussira; des observateurs lucides et impartiaux peuvent en craindre le redoutable échec.

\* (Voir la Revue Economique du 14 et du 21 Juin 1947)

## FINANCIERES DE L'ETRANGER

### LA PRODUCTION DE PNEUS EN AMERIQUE

La production de pneus d'automobiles et de chambres à air a atteint un niveau élevé au début de 1947; aux Etats-Unis la pénurie de pneus a désormais disparu. Durant le premier trimestre de l'année, la consommation de caoutchouc aux Etats-Unis a atteint le record mensuel de 100.522 tonnes contre 96.115 tonnes par mois pour le dernier trimestre de 1946. De janvier à mars, on a utilisé pour 43,5% du caoutchouc naturel contre 42% en décembre et 39,4% durant le quatrième trimestre de 1946. Les stocks disponibles à la fin du mois de mars atteignaient 285.337 tonnes contre 241.266 tonnes à la fin de 1946.

### NEGOCIATIONS GRECO-TCHÉCOSLOVAQUES

Une délégation commerciale grecque est arrivée à Prague en vue de négocier un accord commercial gréco-tchécoslovaque.

### LA PRODUCTION AMERICAINE D'ACIER

Selon l'Institut américain de fer et d'acier, la production américaine d'acier prévue pour la semaine commençant de mardi atteindra l'indice de 95,6, soit 1.672.900 tonnes, contre 95,8 la semaine dernière et 95,4 au 23 mai.

### ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS AMERICAINES...

L'accroissement des expéditions de plusieurs parties du monde aux Etats-Unis, en avril, a porté le chiffre mensuel des importations américaines à un total de 511,8 millions de dollars, soit un gain de 15 pour cent sur le mois de mars.



## Une visite au Ministère du Commerce Extérieur à Bruxelles

# POSSIBILITE D'EXPANSION DES RELATIONS ECONOMIQUES BELGO-EGYPTIENNES

L'exemple de la réussite économique de la Belgique est de ceux qui offrent le plus grand intérêt pour des pays comme l'Egypte. Par son étendue, sa population, sa situation en tant que centre de communication, les influences présentes, la Belgique révèle certaines ressemblances avec l'Egypte contemporaine. Ce n'est pas tant la structure actuelle de la Belgique, pays très industrialisé, ne manquant pas de beaucoup de capitaux, jouissant d'un grand domaine colonial et d'une union douanière avec ses plus proches voisins qui attire notre attention. Ce que nous ne devons pas laisser échapper ce sont les points de ressemblance que nous avons avec ces pays, points de ressemblance qui pourraient nous permettre d'espérer des succès aussi éclatants que les siens. Il faudrait, pour s'informer, consulter l'histoire économique de la Belgique. Passons au plus urgent, et demandons nous d'où vient son incontestable prospérité de l'heure et comment nous pourrions y arriver en unissant nos efforts aux siens pour des échanges plus larges et plus profitables.

Celui qui vient d'Egypte sera tout d'abord frappé par le libéralisme de la Belgique de 1947. Tandis que nous allons vers une sérieuse augmentation du contrôle de l'Etat sur la vie économique, la Belgique jouit du système le plus libre que les circonstances actuelles puissent permettre.

Il se manifeste non seulement par le régime des déclarations de licence, qui permet à tout importateur belge d'obtenir sur la simple production de son ordre de commande, les devises dont il a besoin, sauf le seul contrôle de la réalité de son opération, mais il s'illustre par une politique visant à la suppression des barrières douanières et favorisant les entreprises étrangères qui désirent s'installer dans le pays. A l'heure actuelle, les cinquante pour cent des importations belges sont libres et le capital étranger, nécessaire au développement de l'industrie belge qui doit lutter avec acharnement — en rationalisant ses méthodes de production et en comprimant ses prix de revient — entrer et se placer librement.

Sur cette question qui a soulevé tant de controverse en Egypte faut-il ou ne faut-il pas admettre des entreprises étrangères prendre pied dans le pays, nous avons eu l'occasion de consulter des spécialistes belges du Ministère du Commerce Extérieur, à Bruxelles. Il nous ont avoué que des industriels exportateurs belges avaient naturellement manifesté des inquiétudes aussi bien quant aux suites de l'échéance du 15 juillet qu'au sujet du prochain régime des sociétés anonymes et au traitement des capitaux étrangers.

### Régime des sociétés étrangères

Trois propositions générales peuvent resumer ces conversations:

1) La Belgique, pays libre et exportateur, appréhende les restrictions nouvelles qui pourraient surgir après le 15 juillet en ce qui concerne son commerce avec l'Egypte.

Ne connaissant pas de pénurie de devises, elle est prête à recevoir les produits égyptiens qui lui seraient offerts par la voie privée normale.

2) Il n'existe pas en Belgique de loi sur les sociétés anonymes restreignant la collaboration des étrangers. Les sociétés purement américaines installées en Belgique sont considérées,

comme un précieux facteur d'émulation pour l'industrie belge et ce que l'on retient surtout c'est qu'elles coopèrent à la prospérité générale du pays.

3) La conception de la collaboration des capitaux étrangers dite, pourrait être la source d'une législation autrement plus qu'un haut-fonctionnaire du Ministère du Commerce Extérieur nous a exposée est des plus saines. "Il faut que les capitalistes qui placent leurs fonds à l'étranger acceptent le fait peut-être nouveau que leurs capitaux ne doivent pas avoir pour objet "l'exploitation" du pays étranger, mais qu'ils ont le devoir de coopérer avec lui". Cette déclaration, pour peu qu'on la mé-intéressante que certains points de notre projet de loi sur les sociétés anonymes. Il y a là une idée riche en conséquences pratiques dans un pays comme l'Egypte qui désire tout à la fois se défendre du capital étranger et en profiter pour donner au pays le développement qu'il promet.

### Suggestions pratiques

Il est évident que l'Egypte ne constitue pas la principale préoccupation de la Belgique économique. Celle-ci a ses propres problèmes autrement difficiles que les nôtres: la question des charbons, le problème de la main d'oeuvre étrangère, la pression des salaires sur les prix, une légère inflation malgré des sacrifices admirables, une monnaie au cours du change trop élevé. Quoi qu'il en soit, nous avons rencontré auprès de spécialistes du Ministère du Commerce une grande conscience des possibilités d'échange entre les deux pays. Il faut savoir que la Belgique veut étendre son marché, et les pays du Moyen-Orient l'intéressent autant que ceux de l'Amérique du Sud. On comprend parfaitement à Bruxelles qu'il ne suffit pas de nous vendre des marchandises mais qu'il est indispensable d'acheter nos produits. Les conversations que nous avons eues avec les personnes les plus qualifiées, nous permettent de formuler les conclusions pratiques suivantes:

1) En Egypte le commerce privé d'exportation doit montrer plus de célérité. Il faut que nous nous organisions pour l'exportation. Les autorités responsables des accords cotonniers permettant la vente aux missions d'achat de l'étranger seraient peut-être intéressés à montrer plus de souplesse. Notons toutefois que la mission belge d'achat de coton a échoué pour des raisons purement techniques.

2) Le centre cotonnier de Gand pourrait consommer plus de coton égyptien. Mais nous devons lutter pour cela, obtenir que la conférence ne soit pas accordée au coton indien et surtout empêcher que l'usage de la rayonne ne se répande au détriment des cotons à longues soies. En Belgique, la fabrique des pneus Englebert commence à employer la rayonne.

3) La Belgique importe des quantités assez considérables d'oignons mais surtout d'Espagne et du Midi de la France. Ce marché n'est-il pas à explorer par nos exportateurs?

On voit que les rapports économiques pourraient être multipliés avec la Belgique. Il ne tient qu'à nous de nous organiser pour emporter sa préférence étant donné une balance du commerce constamment favorable à la Belgique.

La loi des dimensions économiques nous a fait souvent nous intéresser à l'effort de la Belgique "petit pays". Notre constitution égyptienne a largement emprunté à la constitution belge, nous avions senti qu'il était utile de nous inspirer d'un petit pays politiquement plus évolué. Ne serait-il pas fructueux d'examiner plus longuement l'expérience économique belge qui vient de recevoir des succès éclatants. Peu de gens en doutent. Toutefois il faudrait, pour nous mettre pratiquement sur la même voie, réexaminer toute notre politique économique en étudiant avec courage et sérieux la part qu'il faut faire au contrôle de l'Etat et la part de liberté qu'il faut donner à la vie économique de ce pays dans la période actuelle est si importante pour tout notre avenir.

René DEBONO.



# L'INDUSTRIE HOLLANDAISE

Voici la suite de la liste, commencée la semaine dernière, des principaux produits qui pourront être livrés par l'industrie hollandaise

## Outils pour Garages.

Clefs pour écrous de roue  
Crics pour autos  
Clefs à douille.  
Boîtes d'outils.  
**Machines de Navire.**  
Moteurs Diesel et pièces détachées  
Accouplements hydrauliques à renversement de marche  
Installations de chaudière  
Moteurs à l'huile lourde.  
Machines à vapeur  
Turbines à vapeur  
Trebuis à vapeur

## Mobilier et Articles de Bureau.

Machines à imprimer les adresses  
Vedettes pour tiroirs à classeur. (Asli).  
Coffres-forts.  
Garnitures métalliques pour classeurs de lettres  
Garde-papiers en métal  
Armoires à lettres.  
Pèse-lettres  
Bureaux  
Agrafeuses.  
Agrafes.  
Armoires à cartes  
Armoires de bureau  
Pique-notes.  
Attaches métalliques.  
Boîtes de compas.  
Porte-plumes.  
Perforateurs pour classeurs.  
Machines pour le poinçonnage et le triage.  
Punaises  
Règles à calculer  
Caisnes enregistreuses à inscription.  
Tables pour machines à écrire.  
Tables de bureau.  
Centimètres en acier.  
Porte-tampons.  
Tables à dessin.  
Porte-mines.

## Appareils de Chauffage.

Bouillottes.  
Allumeurs pour réchauds à gaz.  
Fourneaux à gaz.  
Réchauds à gaz.  
Chauffe-bains.  
Salamandres.  
Tuyaux de poêle et coudes.  
Poêles.  
Fourneaux de cuisine (alimentés au charbon)  
Seaux à charbon  
Réchauds à pétrole.  
Réchauds au pétrole gasifié.  
Radiateurs.  
Chauffe-eau rapides

## Mobilier.

Tringles  
Patères.  
Cintres  
Matelas et lits.  
Porte-parapluies.  
Tables pour appareils de T.S.F.  
Services de fumeurs.  
Meubles en acier  
Tringles pour tapis d'escalier.

## Produits d'Entretien.

Brosses.  
Balais mécaniques  
Frottoirs pour parquet et lino.  
Lessiveuses.  
Jonets.  
Ameublements.  
Boîtes de construction.  
Trains électriques.

Chevaux à bascule.  
Chambres à coucher pour poupées.  
Petites autos mécaniques.  
**Bicyclettes et Pièces Détachées.**  
Porte-bagages  
Grelots.  
Protège-pardessus.  
Couvre-chaines  
Motocyclettes (capacité de cylindre 125 cm<sup>3</sup>).  
Cadenas pour bicyclettes.  
Rayons pour cycles et écrous de rayon.  
Guidons.  
Selles.

## MATERIEL ET APPAREILS ELECTROTECHNIQUES.

### Appareils Ménagers.

Lessiveuses.  
Fourneaux de cuisine  
Réservoirs d'eau chaude et alimentés par courant nocturne. (même sous pression).  
Fers à repasser  
Cuisinières.  
Grille-pains.  
Pongeurs pour chauffage de liquides.  
Bouilloires à lait.  
Aspirateurs de poussière  
Rasoirs électriques.  
Lampes de poche avec générateur à main.  
Pièces détachées  
Radiateurs électriques.  
Ventilateurs.  
**Instruments de Mesure**  
Amperemètres pour automobiles  
Regulateurs de tension pour automobiles.  
Instruments de mesure pour opticiens.  
Horloges électriques (même avec calendrier).  
Voltmètres, Ampèremètres, Ohmmètres, Wattmètres, Phasemètres.

### Appareils et Matériel de T.S.F. de Cinématographie et d'Acoustique.

Cadres pour instruments de mesure.  
Appareils de projections cinématographique  
Installations d'appel par haut-parleurs.  
Appareils auditifs  
Redresseurs pour basses tensions.  
Appareils enregistreur du son pour films sonores  
Moteurs pour phonographes.  
Phonographes et changeurs automatiques de disques.  
Haut-parleurs.  
Emetteurs-mesureurs.  
Microphones et piles électriques  
Installations de radio-diffusion.  
Pick-ups et piles  
Sélecteurs de programme  
Appareils récepteurs de T.S.F. et pièces détachées.  
Tubes émetteurs et récepteurs de T.S.F.  
Transformateurs pour T.S.F.  
Appareils émetteurs de T.S.F.  
Relais de toutes sortes.  
Appareils Rontgen  
Tubes Rontgen  
Bobine de réactance.  
Appareils amplificateurs.  
**Matériel d'Eclairage et d'Installation.**  
Armatures pour emploi industriel ou domestique.

Accumulateurs et piles électriques de toutes sortes.

Lampes à arc.  
Bouchons de contact à fiche pour appareils de soudage électrique.

Fils et câbles, fil d'enroulement, câble souterrain, câble sous plomb pour courant faible fil de molybdène, fil et spirale de tungstène

Lampes à incandescence (pour courant faible et fort) et cuots.

Matériel et installations pour courant de haute tension, interrupteurs et transformateurs

Articles et pièces détachées pour l'éclairage de bureaux et l'éclairage domestique.

Tubes isolants et pièces détachées.

Ruban isolant.

Balais de charbon

Matériel pour courants de basse tension

Porte-électrodes.

Boîtes de jonction

Chapes de jonction.

Transformateurs pour le soudage électrique.

Installations complètes pour ascenseurs.

Moteurs et machines génératrices

Tubes à décharge remplis de gaz)

Equipements d'éclairage électrique pour vélos.

Horloges à signaux pour boulangeries.

Sonneries, trompettes électriques transformateurs pour sonneries, boutons d'appel, contacts de portes.

Fusibles à haute et à basse tension, transformateurs pour réseaux.

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

Eviens.

Brique de parement.

Carreaux de revêtement.

Articles en béton.

Pierres naturelles travaillées.

Treillage à terre cuite.

**MINES, MINERAUX**

Emeri.

Argile indigène.

Sables pour verrerie.

Coquilles moules (aliment pour oiseaux de basse-cour.

Meules artificielles pour meuneries.

Disques pour travailler le diamant.

Magnésite (moulue).

Litière de tourbe.

Terre ferrugineuse.

Sable et gravier.

Sel de cuisine et d'industrie.

**OR, ARGENT, DIAMANT ET BIJOUTERIES**

**Bijouteries.**

Pendentifs émaillés.

**Diamant**

Diamants et brillants sertis à l'antique, (bijoux vieux-hollandais).

Joaillerie moderne.  
Diamants industriels.  
Outils munis de diamant.  
Egrisée (bort).

## PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

Huiles essentielle, parfums synthétiques et essences.  
Mélanges de parfums.

## Fournitures Chimiques pour Bureaux

Colles.  
Eau à effacer (corrector).  
Matières à nettoyer et à diluer.  
Boîtes à tampon.

## Cosmétiques

Sels de bain.  
Solution pour permanente à froid.

Brillantine.

Eau de Cologne.

Crèmes de toilette, etc.

Rouge à lèvres.

Lotions.

Masques de beauté.

Vernis à ongles.

Parfums.

Poudres.

Pâtes dentifrices.

## Médicaments

Antiseptiques.  
Caféine et théobromine.

Désinfectants.

Préparations diverses (e.a., toniques, sirops pour la toux).

Divers produits homéopathiques.

Produits d'iode.

Produits de quinine.

Laxatifs.

Charbon actif médicinal ("Norrit").

Préparations d'organes animaux.

Matières de contraste pour radioscopie et radiographie.

Préparations vitamineuses.

## PEINTURES, COULEURS, LAQUES, VERNIS

Couleurs d'aniline (certaines sortes seulement).  
Laques cellulositiques.

Matières colorantes chimiques (bleu de Prusse, couleurs de chrome).

## Encres

Encre pour imprimerie.

Encre pour duplicateurs.

Encre de Chine.

Encre à écrire.

Encre pour tampons.

Encre à dessiner.

Couleurs céramiques.

Couleurs peintures.

Couleurs pour les arts.

Laques.

Poudres luminescentes.

Véhicules pour matières colorantes.

Pastels.

Siccatifs.

Mordants pour enlever les couleurs.

Vernis.

Couleurs.

Couleurs à l'eau.

Les demandes peuvent être adressées à l'Institut Central Néerlandais d'Information Economique, La Haye, Bezuidenhoutweg 64.



# TEXTES OFFICIELS

EDITION FRANÇAISE  
DU J.O. No. 54 DU 19 JUIN 1947

**Décret portant promulgation de l'accord commercial provisoire, conclu entre le Royaume d'Égypte et le Royaume Hachimite de Transjordanie (29 Gamad el Awal 1366), (21 avril 1947)**

Art. 1.—L'accord commercial provisoire conclu entre le Royaume d'Égypte et le Royaume Hachimite de Transjordanie, en vertu des lettres échangées le 21 avril 1947 et dont le texte est annexé au présent décret, produira son plein et entier effet.

Art. 2.—Nos Ministres des Affaires Étrangères, des Finances et du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

2 juin 1947.

FAROUK.

**Décret portant prorogation de la durée de la Société Autobus de Béhéra et de Gharbieh.**

Art. 1.—La durée de la Société des Autobus de Béhéra et de Gharbieh est prorogée de vingt-cinq ans à partir du 8 mai 1948.

9 juin 1947.

FAROUK.

## MINISTÈRE des FINANCES

**Arrêté ministériel No. 36 de 1947 autorisant la Société "L'Épargne" à effectuer des opérations de vente de titres à tempérament**

Article Unique.—La Société "L'Épargne" d'Alexandrie est autorisée à effectuer des opérations de vente de titres à tempérament conformément aux dispositions de la loi susmentionnée No. 54 de 1945 ainsi que des règlements d'exécution y relatifs.

21 mai 1947.

## MINISTÈRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE

**Arrêté No. 286 de 1947 modifiant l'article 7 de l'Arrêté No. 404 sur l'exportation du lin**

Art. 1.—L'article No. 7 de l'Arrêté No. 404 de 1946 est modifié comme suit:

Les colis de lin seront répartis comme suit selon leur poids brut:

- (1) la filasse (fibre): le poids brut du colis doit être 205 kg.
- (2) le Catta et les étoupes: le poids brut du colis doit être 153 kgs.
- (3) le Cat'a: le poids brut du colis doit être 103 kgs.

Il ne sera pas permis d'exporter un lot si le poids d'un de ses colis s'écarte du poids fixé ci-dessus dans une proportion dépassant 3%.

EDITION FRANÇAISE DU J.O. No. 55 DU 23 JUIN 1947

**Arrêté portant modification de l'arrêté relatif aux conditions de solidité et de sécurité que doivent présenter les automobiles destinées au transport en commun des passagers, des automobiles destinées au transport des marchandises et des automobiles de louages (Taxi).**

Art. 1. — Sont annulés les alinéas 3, 4 et 5 indiqués sous (1er) de l'article 1er de l'Arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 17 juin 1936 et sont remplacés par les alinéas suivants :

(3) *Longueur.* — La longueur maximum du véhicule entier à ses points extrêmes, exception faite de la manivelle, ne doit

pas dépasser 9 mètres, et 10 mètres s'il suit une route dont la largeur dépasse 8 mètres.

Dans les villes la longueur peut atteindre 10 mètres dans le premier cas et 12 mètres dans le second.

(4) *Hauteur.* — La hauteur totale du véhicule entièrement chargé et prêt au service à tous égards, mesurée du sol au toit, ne doit pas excéder 3 mètres. La hauteur intérieure mesurée du plancher au plafond, ne doit pas excéder 2 mètres, ni être inférieure à 1 mètre 90 à condition que cela n'entraîne pas une élévation du centre de gravité du véhicule.

Le transport des personnes ou des marchandises sur le toit, ne sera admise pour aucune raison.

(5) *Largeur.* — La largeur totale entre les points extrêmes ne doit pas, pour les autobus légers, excéder 2 mètres et pour les autobus lourds, 2 mètres 50.

Art. 2. — Un nouvel alinéa est ajouté sous (1er) de l'article 1er de l'arrêté susvisé et sera l'alinéa (26) dont le texte suit :

(26) *Gardes du corps.* — Des gardes du corps doivent être installés, l'un en avant et l'autre en arrière du véhicule et être attachés directement au châssis à une distance suffisante de la chaussée.

Art. 3. — Est annulé l'alinéa (3) sous (2e) de l'article 1er de l'arrêté susvisé et sera remplacé par l'alinéa suivant :

(3) *Largeur.* — La largeur totale du véhicule ne doit pas être supérieure à 2 mètres 50.

Art. 4. — Sont ajoutés deux nouveaux alinéas sous (2e) de l'article 1er de l'arrêté susvisé et seront alinéa (11) et alinéa (12) dont le texte suit :

(11) *Automobiles destinées aux explorations des sources de pétrole.* — Les automobiles autorisées pour les exportations des sources de pétrole dans les zones désertes, peuvent être exemptées des conditions de longueur, largeur et poids, selon la décision de l'Administration compétente (Corps Royal des Frontières) à condition d'être réservées aux zones désertes et d'avoir toujours l'approbation du Ministère des Communications.

(12) *Direction.* — La direction gauche est seule admise. Elle doit être de construction solide et autant que possible protégée contre l'endommagement par collision. Elle doit être construite de façon à écarter la possibilité du grippage. La distance entre le point le plus près de la circonférence de la direction et le point le plus près du dossier du siège du conducteur, ne doit pas être supérieure à 40 centimètres.

Art. 5. — Est annulé l'alinéa (1) sous (3e) de l'article 1er de l'arrêté susvisé et sera remplacé par l'alinéa suivant :

(1) *Espèce.* — Les voitures qui peuvent être autorisées sont: Les "Landaulet", "Coupé", "Torpédo" et "Salon", à condition que le siège du conducteur soit séparé des places des passagers par un vitrage.

Art. 6. — Sont ajoutés deux alinéas sous ((3e) de l'article 1er de l'arrêté susvisé et seront alinéa (12) en alinéa (13) dont le texte suit :

(12) *Nombre de sièges.* — Le modèle de fabrication du véhicule doit rester intact sans aucune modification; néanmoins, dans les grandes voitures, si leur état le permet d'augmenter le nombre de ses sièges, on peut permettre d'ajouter, au plus, 2 sièges supplémentaires, à condition que la distance entre l'extrémité de la direction et le dossier du siège arrière du passager soit de 2 mètres au moins, y compris l'épaisseur du rembourrage, qui ne peut être moins de 13 centimètres, tout en tenant compte des distances et conditions prescrites dans le présent arrêté. Il n'est permis qu'à une seule personne de se placer à côté du conducteur.

(13) *Direction.* — La Direction gauche est seule admise. Elle doit être de construction solide et autant que possible protégés contre l'endommagement par collision. Elle doit être construite de façon à éviter la possibilité de grippage. La distance entre le point le plus près du dossier du siège du conducteur et le point le plus près de la circonférence de la direction ne doit pas être inférieure à 40 centimètres.

Art. 7. — Le présent arrêté entrera en vigueur 3 mois après sa publication au "Journal Officiel."

(18 juin 1947).

(Suite en page 23)





**PORT-SAID**

**FROM SEA**

20/6/47 :  
Br. Genius  
Ascania  
Rodina  
Tjerk Hiddes  
Zinderkrins  
Reborn  
Dobroudja  
California Standard

**FROM CANAL**

20/6/47 :  
Athos  
Kina  
Admiral Ushakov  
Poizee  
Steel Director  
Standell  
Emp. Salisbury  
Agioi Victores  
Bonaire  
Bryce Canyon

**FROM SEA**

21/6/47 :  
Bosphorus  
Nirvana  
Steel Mariner  
Fort Laramie  
Lake George  
Liburnia  
Fort Erie

Nagara  
Henning Maersk  
Rengam  
El Adem  
Sampan  
P.T. Navigator

**FROM CANAL**

21/6/47 :  
Emp. Rest  
Dewdale  
Dilwera  
Dora C.  
Casa Grande  
Marietta

**FROM SEA**

22/6/47 :  
Catherina Madre  
Emp. Shelter  
Fort Erie  
Cardium  
Emp. Lifeguard  
Horizonte Azul  
Fouadieh  
William H. Prescott  
Castle S. Wood  
Samphire  
Br. Major  
Emp. Roach  
Esso Glasgow  
Dodecanes

**FROM CANAL**

22/6/47 :  
Harold I. Pratt

Kertosono  
Sac No. 4  
Novelist  
Ranchi  
Maidan  
Steel Maker  
Montgomery City  
Pattsburg  
Gervais

**FROM SEA**

23/6/47 :  
Emp. Moon  
Hughii  
Bryce Canyon  
Bandelier  
Lakeside  
York  
Tresillian  
Orduna  
Dalesman  
Lewiston Victory  
Hoegh Ray  
Stonvac Melbourne

**FROM CANAL**

23/6/47 :  
Maréchal Joffre  
Este  
Marine Arrow  
Exbrook  
Br. Ensign  
Macharda  
Ombrina  
Marina  
Wave Emperor

Staffordshire  
Mahanada  
Reliant  
Umatila  
C. of Worcester  
Trevoze  
Fort Hoskins  
Br. Promise  
Bergesund

**FROM SEA**

24/6/47 :  
Chettenham  
Thistleford  
Klamath Falls  
Fort Ridgeley  
Kamo  
C. of Shrewsbury  
Emp. Trooper  
Theodora  
Redsea  
Coryda  
Tarantia  
Trewellard  
Arundel Castle  
Semiramis

**FROM CANAL**

24/6/47 :  
Ondina  
Oxfordshire  
Fort Assiniboise  
Indrapoera  
Hankefjell  
Br. Destiny  
C. of Tokio  
Kaia Knudsen

**LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE**

|                     |                 |                 |          |
|---------------------|-----------------|-----------------|----------|
| Suède               | SAGOLAND        | Scandinavian    | 28/6     |
| Italie              | A. TH. JONASSON | Scandinavian    | 30/6     |
| Rotterdam Anvers    | HERA            | Bernard         | FIN JUIN |
| Anvers              | OSTENDE         | Soc. d'Entrepr. | 30/6     |
| Anvers              | GEORGIA         | Beja            | FIN JUIN |
| Bombay              | AKBAR           | Savon           | FIN JUIN |
| Palestine           | AMAL            | Atid            | 28/6     |
| Mer Rouge           | SISTIANA        | Bianchi         | 2-3/7    |
| France Italie       | TERPSYCHORE     | Xydia           | 28/6     |
| Amsterdam Rotterdam | ARDENNES        | Van Der Zee     | 27/6     |
|                     | COPERNICUS      | Lancaster       | 30/6     |

**LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE**

|                            |                 |                    |          |
|----------------------------|-----------------|--------------------|----------|
| Le Pirée Gènes Marseille   | AEGEAN STAR     | Pra. & Vouyoucles  | 1/7      |
| Le Pirée Marseille         | CYRENIA         | Cottakis           | 10/7     |
| Le Pirée Marseille         | CORINTHIA       | Cottakis           | 3/7      |
| Haifa Limassol             | CYRENIA         | Cottakis           | 5/7      |
| Haifa Limassol             | CORINTHIA       | Cottakis           | 28/6     |
| Bombay Karachy             | LIBERTY SHIP    | Bernard            | FIN JUIN |
| Anvers                     | GUNDA           | Biancki            | FIN JUIN |
| Bombay                     | AKBAR           | Savon              | FIN JUIN |
| Le Pirée Gènes Marseille   | ATTIKI          | Angouras           | 30/6     |
| Suède                      | SAGOLAND        | Scandinavian       | 2/7      |
| Italie                     | A. TH. JONASSON | Scandinavian       | 30/6     |
| Palestine Anvers Rotterdam | ARDENNES        | Van Der Zee        | 29/6     |
| Le Pirée Gènes Marseille   | TERPSYCHORE     | Xydia              | 1/7      |
| Le Pirée Patras            | DIMITRIOS       | Papalios/Petrovits | 30/6     |
| Mer Rouge                  | MONT LIBAN      | Papalios/Petrovits | 5/7      |
| Beyrouth                   | COPERNICUS      | Lancaster          | 2/7      |
| Mer Rouge                  | SHADWAN         | Red Sea Nav.       | 5/7      |
| Palestine Liban            | AMAL            | Atid               | 30/6     |
| Bombay Karachy             | SISTIANA        | Bianchi            | 4-5/7    |
| Mer Rouge                  | RISCAUA         | Papadimitriou      | 29/6     |

**MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION**

Par le s.s. "Marine Leopard",  
19/6/47, de Colombo :  
1405 C/s Tea  
de Shanghai :  
40 B/s Cassia  
15 Colis Stick Bambou  
52 Drums Terbentine  
Par le s.s. "Diomed" 20/6/47,  
de Hong Kong :  
2 C/s Ginger  
2 C/s Porcelain Goods  
6 C/s Needles  
150 C/s Dessicated Coconuts  
Par le s.s. "Bonaire" 20/6/47,  
d'Aden :  
239 B/s Tabac  
Par le s.s. "Nagara" 21/6/47, de  
Barcelone :  
43 C/s Wine  
25 C/s Tissue  
de Gènes :  
3 C/s Cotton  
5 C/s Woollen Yarn.  
Par le s.s. "Trevoze" 24/6/47,  
des Indes :  
18 C/s Solo Hats  
125 Colis Yemen Coffee d'Aden  
350 Colis Moka Coffee, d'Aden.  
Par le s.s. "Mahanada" 23/6/47,  
de Calcutta :  
50 C/s Thé  
570 C/s Thé



# LA SEMAINE COTONNIERE

## LA REOUVERTURE DE LA BOURSE DES CONTRATS

Le Comité Consultatif du Coton s'est réuni à Alexandrie le 23 crt., et à l'unanimité a conseillé au Gouvernement de réouvrir la Bourse des Contrats. Un sous-comité composé de six membres, s'est réuni au Caire mercredi dernier, pour mettre au point les modalités techniques inhérentes à cette réouverture.

Il a été décidé en principe, que les premières échéances à être traitées en Bourse seraient le DECEMBRE pour l'Ashmouni, et le JANVIER pour le Karnak et nos autres longues soies.

En second lieu, il a été proposé que le Gouvernement continue à recevoir en Disponible et non en filières, aux prix minima qui seraient fixés, les cotons que l'on désirerait lui livrer.

La raison qui a inspiré cette proposition, est double. D'une part, certains classements ainsi que le FAIR STAPLE, ne sont pas livrables en filières. D'autre part, si le Gouvernement devait recevoir filières, il risquerait d'être appelé à recevoir des cotons d'une récolte antérieure, ce qui n'est pas dans ses intentions.

En outre, il a été convenu de laisser de côté pour le moment, la question des arbitrages (straddle) avec les Bourses Etrangères, et de se limiter aux opérations locales.

On se propose d'étudier ultérieurement, avec l'Administration du Contrôle des Changes, les modalités de transfert de fonds pour le cas d'opérations effectuées dans les Bourses Etrangères, ou bien des opérations effectuées par des Etrangers sur notre Bourse.

Une dernière question, la plus importante sans doute, n'a pu être tranchée. La grande majorité des membres du Conseil Consultatif a préconisé le classement "GOOD" comme base du nouveau contrat, en émettant sa suggestion sur le fait que la récolte s'étant sensiblement améliorée en classement depuis 20 ans, le "GOOD" serait plus représentatif du classement moyen de la Récolte.

Une petite minorité cependant, a soutenu la thèse qu'il n'était pas opportun de modifier la base du contrat qui était le "FULLY GOOD FAIR". Nous croyons cependant savoir que, et la Commission de la Bourse de Minet El Baassal, et l'Alexandria Cotton Exporters Association sont en faveur de cette modification.

Le projet du nouveau Règlement de la Bourse des Contrats est sous étude à l'Administration des Cotons du Ministère des Finances, et nous croyons savoir, qu'une des particularités qui le caractérise — à l'instar de Liverpool — est qu'il autorise les membres adhérents d'opérer eux-mêmes en contrats, sans passer nécessairement par l'entremise d'un courtier.

## MARCHE DE MINET EL BASSAL

Le marché de Minet el Bassal continua à être très actif durant cette semaine, et le chiffre des ventes atteignit 16,197 balles contre 16,567 la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

| LONGUES SOIES              | Cette Semaine         |        |
|----------------------------|-----------------------|--------|
|                            |                       | Balles |
| KARNAK                     |                       | 12,412 |
| MENOUFI                    |                       | 675    |
| GIZA 7                     |                       | 35     |
| MAARAD                     |                       | 34     |
|                            | La semaine précédente | 13,156 |
|                            |                       | 10,626 |
|                            |                       | 614    |
|                            |                       | 183    |
|                            |                       | 22     |
|                            |                       | 11,445 |
| COURTES SOIES              |                       |        |
| ASHMOUNI                   |                       | 2,377  |
| ZAGORA                     |                       | 639    |
| MIXTE SEKINA etc.          |                       | 25     |
|                            |                       | 4,591  |
|                            |                       | 423    |
|                            |                       | 5,014  |
|                            |                       | 108    |
| TOTAL DES VENTES           |                       | 16,197 |
| Total des ventes balles... |                       | 16,197 |
| contre Balles:             |                       | 16,567 |

## KARNAK

Les transactions sur cette variété continuent à être très nombreuses, et les ventes journalières atteignent l'excellente moyenne de 2.500 balles.

Les prix payés accusent une hausse spectaculaire allant de un à deux tellaris suivant les classements, et à ces nouveaux prix, l'offre malgré tout demeure assez limitée.

Tous les classements de FGF/G à FG/EX sont l'objet d'une bonne demande. Le FGF/G assez rare, fut payé Tall. 42,50/75, le GOOD Tall. 44,-/44,25, le G/FG Tall. 45,-/25, le FG Tall. 47,- le FG plus 1/4 Tall. 48,- et le FG/EX, Tall. 49,50/50,-

## MENOUFI

En l'absence de hauts grades, quelques affaires furent conclues sur les classements moyens de FGF/G à GOOD payés respectivement Tall. 40, - et Tall. 42.

## ASHMOUNI

Le marché de nos courtes soies fut cette semaine nettement moins actif. Les prix demeurent cependant fermes et accusent une hausse de 150 à 200 points, suivant les classements. C'est ainsi que le FGF/G fut échangé à Tall. 41,50/75 le GOOD à Tall. 43, — et le G/FG à Tall. 44.

## FRANCO-STATION

Quelques affaires en franco-station nouvelle récolte furent conclues cette semaine, sur nos variétés de courtes soies.

En Ashmouni, le G/FG fut traité à Tall. 42,50 et le grade correspondant de Zagora trouva preneur à Tall. 41, — soit à une différence de 150 points.

## ENCHERES DE L'EGYPTIAN COTTON COMMISSION.

Vu la pénurie de cotons Ménoufi de classement G/FG et au dessus, existante sur notre marché de Disponible, l'Egyptian Cotton Commission décida de se défaire d'une partie de ses stocks de cette variété, car l'occasion de le faire lui était très propice.

C'est ainsi que Mardi dernier, un millier de balles furent offertes par voie d'enchères aux prix de base suivants: G/FG à Tall. 45, — FG à Tall. 47,50 FG plus 1/8 à Tall. 47,75.

Les enchères à ces prix eurent peu de succès, et deux lots seulement totalisant 241 balles d'un classement G/FG furent adjudugés à Tall. 45. — Tous les autres cotons furent retirés.

## ENCHERES DES DOMAINES DE L'ETAT

L'Administration des Domaines de l'Etat a également procédé à des enchères mercredi 25 crt., au cours desquelles 61 balles de Karnak, 297 balles de Giza 23, 20 balles de Giza 43 et 3 balles de Giza 7, soit au total 381 balles trouvèrent acquéreurs.

Notons pour le Karnak, qu'un lot de G — 1/4 fut payé Tall. 43, - conditions Domaines, ce qui représente près de Tall. 44,- aux conditions M.E.B.

La totalité des cotons Giza 23 et 43, fut acquise par une grande Maison de notre place qui paya Tall. 46,-/46,50 pour les EXTRA Giza 23.

## AFFAIRES EN FILATURE.

De très grosses affaires ont été conclues cette semaine avec les Indes, qui se sont décidés finalement à payer les prix du marché. L'Italie et les Pays Scandinaves se sont également intéressés à nos cotons.

## LE QUOTA D'IMPORTATION DES COTONS LONGUES SOIES EN AMERIQUE

Une dépêche de nos correspondants nous signale que le quota d'entrée des cotons longues soies, dernièrement augmenté pour la saison clôturant le 19 septembre, a été entièrement rempli. Cependant, aucun stock d'Egyptien n'existe en douane dans les Ports Américains en ce moment, et il y a tout lieu de croire que des expéditions massives seront dirigées vers les Etats-Unis en juillet et Août, garantissant aux expéditeurs les plus prompts, une priorité d'entrée pour la réouverture du quota le 20 septembre 1947.

## PRODUCTION ET CONSOMMATION MONDIALE

Mr. Dudley Windel, dans le Cotton et General Economic Review, estime la production mondiale de cotons en 1946/47 à 21.119, 000 balles contre une consommation d'environ 27,000,000 de balles.

Le carry-over de tous cotons à fin juillet prochain est estimé à 18,000,000 de balles — le chiffre le plus petit depuis 1937.

## LES EXPORTATIONS

Nos exportations se sont élevées durant cette semaine à 17,599 balles de toutes variétés. Elles furent dirigées vers les Pays suivants:

|                 | Balles        | (Karnak, Sakel, Ashmouni, Zagora)       |
|-----------------|---------------|---|
| ITALIE          | 4,907         |   |
| FRANCE          | 2,820         | (Karnak, Ashmouni)                      |
| BELGIQUE        | 2,380         | (Karnak, Sakel, Mixte)                  |
| INDES           | 2,208         | (Karnak, Maarad)                        |
| SUISSE          | 1,302         | (Karnak, Giza 7, Amon, Ashmouni, Mixte) |
| ANGLETERRE      | 1,094         |   |
| DANEMARK        | 1,050         | (Giza 7, Ménoufi, Ashmouni)             |
| POLOGNE         | 840           | (Zagora)                                |
| ETATS-UNIS      | 500           | (Karnak, Giza 7)                        |
| TCHECOSLOVAQUIE | 250           | (Karnak)                                |
| AUTRICHE        | 148           | (Karnak, Ashmouni)                      |
| CHYPRE          | 100           | (Karnak, Zagora)                        |
| TOTAL           | balles 17,599 | (Ashmouni)                              |



# Ces Dames de la Corbeille...

par CANDIDE

...qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

## L'EMPRUNT EN VEDETTE

Cette semaine, ce sont les aristocrates de la cote qui ont été en vedette: l'Emprunt et le Suez. Mais l'un s'est imposé à l'attention en baissant d'une livre au début de la semaine et l'autre en montant de deux.

Occupons-nous d'abord du premier.

Tout le monde se trouvait d'accord pour proclamer que cette baisse était due à des ventes importantes de la part des capitalistes, mais les avis différaient quant aux raisons qui avaient pu provoquer ces ventes.

Il y avait deux écoles si je puis dire.

D'après certains, l'on craignait que l'émission de nouveaux emprunts: électrification du barrage d'Assouan, développement de l'armée, etc, ne ramène le cours de l'emprunt existant aux environs de L.E. 100 par le jeu de la concurrence.

A quoi de bon esprits ripostaient que de telles appréhensions étaient sans fondement, d'abord parce que le taux des nouveaux emprunts serait sans doute inférieur à celui de l'emprunt existant et ensuite parce qu'ils ne jouiraient pas des mêmes exemptions d'impôt. Selon eux, la baisse provenait de ce que des timorés refont passer de l'argent en Angleterre en prévision de la date fatidique de l'An Mille pardon, je veux dire du 15 juillet.

L'affolement de quelques uns de nos concitoyens est vraiment ridicule. Un banquier de mes amis me certifiait que plusieurs de ses clients avaient depuis quelques mois fait aller et venir le plus gros de leur fortune deux ou trois fois entre Le Caire et Londres. La National Bank entre autres a dû gagner pas mal d'argent à ce petit jeu.

## LA DAME EN OR

La Compagnie du Canal de Suez n'a pas fini de donner des émotions à ses obligataires... Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y a nullement de sa faute et que, de plus, en cette dernière occurrence, il s'agissait d'une émotion agréable, les titres ayant monté brusquement de deux livres.

Au premier moment en bourse on avait l'air de ne pas trop savoir pourquoi. Ce qui prouve que la plupart des habitués de la corbeille ne suivent que d'assez loin les finances internationales.

En effet, depuis quelques temps déjà, il est question, dans les milieux compétents des grandes capitales de l'Occident, d'un réajustement des prix officiels de l'or à Londres et à New-York sur les cours réels. De distingués économistes font observer qu'on ne peut espérer rétablir la stabilité mondiale des changes en partant de prémisses par trop artificielles. Puisque l'or se révèle nécessaire à la bonne santé des échanges internationaux, force est de tenir compte de sa valeur intrinsèque au moins jusqu'à un certain point.

Donc il était raisonnable de prévoir une prochaine et durable hausse du cours de l'or à New-York, ... et de là à acheter des obligations Suez il n'y avait qu'un pas!

## ET LES NEGOCIATIONS SUR LA STERLING!

Des gens mal renseignés avaient attribué la hausse sur les obligations Suez à la crainte d'une dévaluation de la livre égyptienne. Lorsque vous lirez ces lignes, vous saurez probablement à quoi vous en tenir sur les négociations de Londres. Mais, comme l'écrivait déjà mon confrère et ami Gaston Berthey dans la Bourse Egyptienne de samedi dernier sous le titre: "Les deux Soeurs Sterling", nous sommes loin d'un détachement. Il y aura simplement deux livres sterling, donc la seconde, celle résultant des échanges commerciaux, des services rendus, enfin de tout travail effectif après une certaine date sera une monnaie appréciée, immédiatement convertible.

Donc, c'est à quoi je voulais en venir, laissez dormir dans son suaire le spectre de la dévaluation.

## LA FERMAG TIENT BON

Pas en bourse, me direz-vous sans doute. D'accord. Le titre, après être remonté des environs de 200 piastres à 270 est maintenant aux environs de 240. Ce ne sont pas là jeux de

princes mais d'agioteurs, qui savent habilement souffler tour à tour le froid et le chaud au grand dam des petits spéculateurs à la petite semaine.

Mais les détenteurs sérieux ne se soucient guère de ces facéties. Et un nouveau fait ne pourra que les confirmer dans leur optimisme.

S.E. Abdel Guélil Abou Samra pacha vient d'entrer au Conseil d'Administration de la Fermag et, qui plus est, d'accepter d'en devenir le conseiller agricole.

Il est évident qu'un agriculteur de la qualité et de la réputation d'Abou Samra pacha ne se hasarderait pas à assumer une telle responsabilité s'il n'avait pas étudié le domaine et s'il n'était pas persuadé qu'avec de la technique et de l'énergie on en puisse tirer un fructueux parti.

Rappelons qu'il s'agit d'un des plus grands propriétaires ruraux de l'Egypte et qu'il a déjà obtenu pour sa propriété, véritable modèle d'agronomie appliquée, la médaille d'or de la Société Royale d'Agriculture.

## A L'UNION DES ACTIONNAIRES

C'est une association pour la défense des droits des porteurs de titres. But louable s'il en fût. Elle est encore au berceau, en somme, puisqu'elle ne compte que quelques mois d'existence. Pourtant n'est-il pas un peu décourageant de constater qu'à son assemblée générale tenue le 21 de ce mois, il n'y avait guère qu'une vingtaine de présents.

Oui, je sais, il s'agissait d'un samedi après-midi et nous sommes en pleine saison chaude. Tout de même, une initiative comme celle-là méritait d'attirer l'attention des innombrables petits porteurs qui passent si souvent leur temps à grogner contre les conseils d'administration.

Ils ne le font pas toujours à juste titre d'ailleurs. Ainsi quelques unes de plaintes présentées par certains des rares présents furent démontrées sans fondement par Mtre Pardo, parlant en sa double qualité de vice-président et d'avocat de l'Association. Et l'on voit déjà là une fonction utile de l'Association: éviter des malentendus entre actionnaires et Dames de la corbeille, mettre de la clarté dans leurs rapports.

Je me hâte d'ajouter que c'est là un élément secondaire. L'existence d'une telle Union aurait pour effet de donner aux administrateurs le sentiment qu'ils ne sont pas les seuls maîtres après Dieu de leur affaire. Il est bon de ne pas tenter le diable ni même l'homme moyen. L'Union groupant un bon nombre de petits actionnaires répandus aux quatre coins de l'Egypte feraient de leurs multiples impuissances une puissance. Un censeur qualifié "in being" voilà qui ne pourrait que contribuer à assainir le domaine de la Bourse.

L'Union qui possède d'ores et déjà la personnalité morale est intervenue auprès de certaines sociétés à l'amiable et judiciairement. Elle possède évidemment des éléments dynamiques. Mais, répétons-le, elle ne pourra devenir une force respectée que par le nombre.

Rien n'est encore perdu puisque, ce 21 juin, il faisait si chaud et si humide...

**ING. GABRIEL ROGOJAN**  
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX  
 Etablissement de tous projets pour la construction de  
**COFFRES et CHAMBRES FORTES**  
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS  
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre  
3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 72187 - LE CAIRE





# CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

## Le climat boursier

Le climat boursier est à l'opposé de la température. Lorsqu'il fait trop chaud, la Corbeille est plus ou moins déserte. C'est que le capital — représenté par les capitalistes — s'en va vers des régions plus clémentes. Ne restent en Bourse que les professionnels qui doivent y trouver leur pain quotidien et ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent partir.

Ce qui n'empêche que cette année, à la suite des événements de caractère local ou mondial, la Corbeille a connu, par ces temps caniculaires, une activité de bon aloi.

La date fatidique du 15 juillet n'est plus aussi crainte que par le passé. On sait ce qui va arriver. Il va nous falloir vivre suivant nos moyens, c'est à dire n'acheter que d'après la contre-valeur de nos exportations majorées des sterling "débloqués" que la Grande-Bretagne mettra à notre disposition.

## L'électrification du réservoir d'Assouan et le Kom Ombo

COMME le gouvernement a un plan quinquennal qui nécessite l'importation de machines et de matières premières pour des travaux d'utilité publique, comme le Parlement vient d'approuver le projet d'électrification des chutes d'eau d'Assouan, comme notre matériel ferroviaire et celui de nos transports en commun doit être renouvelé, il faudra nous priver de certains articles de luxe et de certains autres produits que l'on peut fabriquer dans le pays et que nous importons, en plus ou moins grandes quantités.

On va rétablir pour tous nos achats à l'étranger, le régime des permis d'importation. C'est pourquoi au cours de la semaine sous revue, les industrielles furent si fermes. Les Filatures surtout furent traitées par gros paquet et gagnent de nombreux points. Il y eut aussi de forts achats en Salt & Soda, en Viticole, en Papier. En fin de semaine, il est vrai, le marché était moins chaud qu'au début de la semaine. Il n'en demeure pas moins, que les grèves qui sévissent un peu partout doivent être pour nos valeurs industrielles — en dehors de la question monétaire — un facteur haussier. Car lorsqu'il y a des grèves aux Etats-Unis, en France, en Italie, on ne produit plus. C'est là un facteur que la Corbeille semble ignorer mais qui devra, sans aucun doute, être pris en sérieuse considération.

Le vote du Parlement au sujet de l'électrification du réservoir d'Assouan aurait dû avoir pour la Kom Ombo et le Cheikh Fadl une réaction haussière. Il n'en fut rien.

Parlant avec un administrateur de la Kom Ombo, nous avons appris que la situation est cette année fort satisfaisante. Des compressions importantes dans les frais, des récoltes excellentes, des prix avantageux permettront la distribution d'un coupon normal et possiblement la rétribution des parts de fondateur qui, depuis deux ans, n'avaient rien reçu. Le fait que la Kom Ombo et le Cheikh Fadl seront en mesure d'obtenir pour leurs pompes et leurs travaux l'énergie électrique à bon marché, au lieu d'envoyer du mazout de Basse-Egypte en Haute-Egypte, ne devrait pas être ignoré. D'autre part, cela permettra de bonifier les terrains en friches, de sorte que l'activité de ces deux sociétés pourra se développer au-delà de tout espoir. Nous nous attendons donc à une prochaine reprise de ces deux titres et surtout de la Kom Ombo.

## Les titres qui vont hausser

NOUS nous trompons rarement lorsque nous affirmons qu'un titre va hausser. C'est parce que nous ne nous basons pas sur les rumeurs qui courent en Bourse ou sur les "on dit", mais nous allons aux sources mêmes pour nos renseignements. Nous étudions également l'actif et le passif des sociétés dont nous parlons et nous arrivons à des conclusions mathématiques basées non sur des espoirs mais sur des faits.

### Aboukir

L'ASSEMBLEE générale de l'Aboukir dont nous parlons la semaine dernière a décidé de participer à une nouvelle affaire de laiterie fondée sous la présidence de Nachaat pacha. Cette affaire dont le développement aura lieu sur une partie

du domaine de l'Aboukir permettra à cette dernière d'avoir le fumier animal dont elle a besoin. Le fait que la production de lait va être employée surtout par la Royal Chocolate Works, une des sociétés qui a souscrit au capital de la nouvelle affaire, permettra la vente de la production entière, ce qui pour une nouvelle affaire est d'excellente augure.

Le coupon de l'Aboukir, environ 10 piastres et demi, a été payé en cours de semaine. Ce coupon sera vite regagné. D'ores et déjà, la suite du report à nouveau, un coupon de 1/3 est assuré pour l'année prochaine. L'Aboukir, il va sans dire, est un des meilleurs titres fonciers de la Corbeille.

## Hausse des Obligations Suez

NOUS ne nous faisons aucune gloire d'avoir prévu la hausse des obligations du Canal de Suez. Elles valaient 42 livres la semaine dernière. Elles valent dans les environs de 45 livres aujourd'hui.

Nous pouvons être certains que dans un temps plus ou moins rapproché le prix de l'or sera majoré à New-York. On ne peut continuer à dépenser comme le fait l'Amérique, on ne peut souscrire à la reconstruction de l'Europe, on ne peut accorder des crédits par ci, par là, en gardant au dollar toute sa valeur.

## Quel est l'avenir de la monnaie ?

D'AUTRE part, une étude parue dans le "Times" de Londres estime que la monnaie égyptienne est surévaluée. Nous ne le croyons pas, si nous nous en tenons en matière d'importations, à nos exportations. Tant que le prix du coton sera aussi élevé aux Etats-Unis, nous ex-

porterons toute notre production et même nos stocks accumulés. Mais si le prix du coton venait à baisser et si le coût de notre production cotonnière demeurait aussi élevé qu'il l'est, nous risquerions de subir une mévente si notre monnaie devait conserver sa valeur actuelle.

Cette éventualité n'est pas prochaine. Mais, le devoir du chroniqueur financier n'est pas de relater seulement ce qui se passe aujourd'hui. Il doit également prévoir l'avenir.

## Banque d'Athènes

LA Banque d'Athènes s'est réveillée d'une longue torpeur. Le rapport du Conseil d'administration déclare que des pertes furent subies en Grèce, des pertes plus que compensées par les bénéfices des filiales de la Banque à l'étranger. Si la situation en Grèce s'améliore, comme tout laisse espérer, si d'autre part la nouvelle filiale d'Afrique du Sud ne déçoit pas les espoirs placés en elle, il y a tout lieu de croire que l'année prochaine les malheureux actionnaires, finiront par récolter une partie — fut-elle infime — de ce qu'ils ont semé. Il y a cependant lieu de signaler que les frais généraux fort importants, absorbent une très forte partie des profits de la banque. Comme les actionnaires d'Egypte qui détiennent la majorité des titres, ne peuvent faire entendre leur voix à moins de se déplacer à Athènes, ils doivent accepter tout ce que décide le Conseil qui détient effectivement ou par des pouvoirs à lui conférés, la majorité requise.

## Les perspectives de la Fayoum

IL y eut, au cours de la semaine sous revue, beaucoup d'affaires en Fayoum qui haussa de 125 piastres à 150. Certes, intrinsèquement le titre est bon marché. Mais, les optimistes qui l'achètent ne sauraient s'attendre à un coupon quelconque d'ici de longues années. Il faut d'abord faire de la zone destinée à l'habitation soit habitée, car l'hôtel qui n'a pas été bâti pour rapporter des bénéfices n'en rapportera pas. C'est pourquoi, à notre sens, le mouvement est purement spéculatif.

## La tendance prochaine

LA tendance boursière au cours des prochaines semaines sera sans doute soutenue mais avec des affaires assez calmes, vu l'absence à l'étranger des grands capitalistes. A la rentrée, il faut attendre une hausse assez sensible, car alors que le monde ploie sous un régime de misère, l'Egypte est prospère.

## L'ÉCHÉANCIER

- 28.6.47: Ass. Gén. Extraordinaire Egyptian Delta Land Cy., (à 4h. 30).  
 1.7.47: Ass. Gén. Ord. The Trading Corporation of Egypt, (à 6h. p.m. - 50, Rue Kasr El Nil).  
 2.7.47: Ass. Gén. Ord. The Egyptian Hotels Ltd. (à 11h., au Shepherd's).

### COUPONS DETACHES:

- 23.6.47: Egyptian Hotels Nominatives P.T. 15,371 net.  
 Sté. Misr pour le Théâtre et le Cinéma, P.T. 42,24 net.  
 26.6.47: The Aboukir Cy., P.T. 9,642 net.  
 Marconi Radio, P.T. 70,2 net (solde).

### DIVERS:

Demande d'inscription à la Côte Officielle de la Bourse: Import & Export Bank of Egypt, S.A.E.







# THE ABOUKIR COMPANY LIMITED

## REPORT OF THE DIRECTORS for the Year 1946-47

**Directors:** H.E. MOHAMED AHMED FARGHALY PASHA, Chairman; RENE ISMALUN, ABDULLA K. ZILKHA, T.R. COLE, JACQUES BARCILON, O. TAGHER, VICTOR E. ZARMATI.

**Manager and Secretary:** J. DAWSON SHEPHERD, O.B.E.

**REPORT OF THE DIRECTORS FOR THE YEAR 1946-1947** submitted to the Members at the sixtieth Ordinary General Meeting of the Company held at 2 Rue Adib, Alexandria, Egypt, on Tuesday, the 17th day of June 1947, at 12 o'clock noon.

The Directors herewith beg to present their Report and the Accounts of the Company for the year ending 31st March 1947.

**LAND.** — The Area sold was 336 feddans at an average price of Lstg. 205 per feddan compared with 272 feddans of similar land sold the previous year at an average price of Lstg. 181 per feddan. The area remaining with the Company on 31st March last was 4083 feddans of which 2272 at Aboukir and 1811 at Bourlos.

The sum received from purchasers was Lstg. 75782 of which Lstg. 46893 is profit. For the previous year the respective figures were Lstg. 52329 and Lstg. 33462.

Expenditure continues to decrease while ordinary revenue has increased notwithstanding the Market fall in the price of vegetables and grain crops (other than rice).

Rents also have been re-adjusted in relation with the value of the land leased.

In their Report of last year your Directors stated they had under active examination various projects having for object an increase of revenue from operations other than the sale of land. Certain of those projects are now in hand and as one of them — a dairy forming scheme — will require the use of a fairly considerable area of land on the Aboukir Estate your Directors have decided to limit sales to areas not required for the above purpose.

**ACCOUNTS.** — During the year it was also decided to make certain changes in the previous form of accountancy with a view to the Balance Sheet giving a more representative picture of the Company's situation. It is to this that the Auditors refer in their report.

With regard to their reference to the item of Compensation, paid to former Directors; the reasons which decided your Directors to spread the liquidation of the charge over a period of five years were explained in their report of last year.

**ESTATES.** — Partly reclaimed land on Aboukir mainly in Hod el Tarh has made considerable advance during the year and provided water supply be sufficient the areas dealt with give promise of cropping in the near future. Further areas in Hod el Tarh will be dealt with this season. Progress continued at Bourlos where the reclamation started in the year under review promises to be speedy and if, as is hoped, the remaining area be put under reclamation this season, by 1948, practically the whole of this Estate will be for the first time under cultivation or reclamation.

**PROFIT AND LOSS.** — The credit balance brought forward from the previous year to which falls £15,051 to be added:—

|  |                |
|--|----------------|
| Provision for taxation not required ... ..                         | 334            |
| Profit for the year after providing for Egyptian Income Tax ... .. | 44,687         |
|  | <u>£60,072</u> |

|   |                |
|---|----------------|
| Less cost of transferring control to Egypt including one fifth of £12,500 compensation for Loss of Office paid to the London Directors ... .. | 3,591          |
|   | <u>£56,481</u> |

|  |         |
|--|---------|
| Out of which the Directors recommend the payment of a Dividend at the rate of 12.5% gross (2/6 per share) absorbing ... .. | £37,500 |
|--|---------|

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Leaving to be carried forward ... .. | <u>£18,981</u> |
|--------------------------------------|----------------|

**DIRECTORS.** — The Directors retiring by rotation under Articles 69, 70 and 71 of the Articles of Association are Mr. O. Tagher and Mr. Abdullah K. Zilkha who, being eligible, offer themselves for re-election.

**AUDITORS.** — Messrs. Price, Waterhouse, Peat & Co., Chartered Accountants also retire and offer themselves for re-election as Auditors of the Company.

By order of the Board  
J. DAWSON SHEPHERD,  
Secretary.

EL TARH, — Ligne de Rosette,  
EGYPT.

## PROFIT & LOSS ACCOUNT for the Year ended 31st March, 1947

|  | £              |  | £              |
|--|----------------|--|----------------|
| MAINTENANCE, FEES, SALARIES & MISCELLANEOUS EXPENDITURE ... .. | 28,236         | RENTS ... ..   | 21,790         |
| TAXES ON LAND ... ..   | 2,143          | CROPS ... ..   | 5,282          |
|  | <u>30,379</u>  | REALISED PROFIT, INCLUDING INTEREST, ON LAND SOLD ... .. | 46,840         |
| DIRECTORS' REMUNERATION ... ..                                 | 2,500          | INTEREST ... ..  | 4,045          |
| STAFF CONTRIBUTORY PROVIDENT FUND:<br>Contributions ... ..     | 391            |  |                |
| BALANCE CARRIED TO BALANCE SHEET ... ..                        | 44,687         |  |                |
|  | <u>£77,957</u> |  | <u>£77,957</u> |



**BALANCE SHEET**  
as at 31st March, 1947

| £  |          | £   |          |
|--|----------|---|----------|
| <b>CAPITAL—</b>  |          | <b>ESTATES, at cost less amount written off</b> ... ..                    |          |
| Authorised:  |          |   | 171,292  |
| 500,000 Shares of £1 each  | £500,000 | <b>BUILDINGS, at cost, less Depreciation</b> ... ..                       | 2,710    |
| Issued:  |          | <b>MACHINERY AND OFFICE FURNITURE, at cost,</b>                           |          |
| 300,000 Shares of £1 each  | 300,000  | less Depreciation   | 2,016    |
| <b>GENERAL RESERVE</b> ... ..  | 70,000   | <b>SUBSIDIARY COMPANY—</b>  |          |
| <b>STAFF CONTINGENCY RESERVE ACCOUNT</b> ... ..  | 342      | 3,000 Shares of L.E. 4 each, L.E. 1 paid up                               | 3,077    |
| <b>PROFIT AND LOSS ACCOUNT—</b>  |          | <b>CURRENT ASSETS—</b>  |          |
| Balance from previous year   | 15,051   | <b>INVESTMENTS—</b>   |          |
| Add Provision for taxation not required  | 334      | 3% Defence Bonds  | 1,000    |
| Profit for year  | 44,687   | 2 1/2% National War Bonds   | 112,000  |
|  |          | 3 1/4% Egyptian National Loan   | 55,418   |
|  |          | 2 1/4% Egyptian Cotton Loan   | 25,922   |
|  | 60,072   |   | 194,340  |
| Less Expenses in connection with transfer of control to Egypt, including one-fifth of £12,500 compensation for loss of office paid to former Directors | 3,591    | (Market price, 31st March, 1947, £196,943).                               |          |
|  |          | Expenditure on unreaped crops   | 4,263    |
|  | 56,481   | Stores  | 4,638    |
| Less proposed dividend of 2/6 d. per sh.   | 37,500   | Live Stock as valued by the Manager                                       | 5,407    |
|  | 18,981   | Debtors for Land Sales payable by Annual Instalments                      | 53,675   |
| <b>UNMATURED PROFITS (Land Sales)</b> ... ..   | 39,480   | Debtors, less Reserve   | 1,039    |
| <b>CREDITORS</b> ... ..  | 3,841    | Cash at Bankers on Deposit & Current Accounts                             | 17,607   |
| <b>PROPOSED DIVIDEND</b> ... ..  | 37,500   |   | 86,629   |
| For and on behalf of the Board,<br>M. A. FARGHALY,<br>R. ISMALUN,<br>Directors.  |          | Compensation paid to former Directors and Staff — Balance carried forward | 10,080   |
|  | £470,144 |   | £470,144 |

**REPORT OF THE AUDITORS**

We have examined the above Balance Sheet with the books of the Company and have obtained all the information and explanations we have required.

A change in the method of computing Realised Profit on Land sold has resulted in Profit and Loss Account being credited with approximately £3,900 less than if the method previously used had been adopted.

In our opinion Compensation paid to former Directors and Staff, £10,080, should not be carried forward as an asset in the Balance Sheet. Subject to this remark we are of the opinion

that the above Balance Sheet is properly drawn up so as to exhibit a true and correct view of the state of the Company's affairs according to the best of our information and the explanations given to us and as shown by the books of the Company.

2, rue Toussoun Pasha, Alexandria, 14th May, 1947.

PRICE, WATERHOUSE, PEAT & Co. )  
Auditors.  
Chartered Accountants. )

**STATEMENT UNDER SECTION 126 OF THE COMPANIES ACT, 1929**

The profit of the Subsidiary Company has not been included in the above Accounts, as no dividend has been declared.

M. A. FARGHALY )  
Directors  
R. ISMALUN )

**TEXTES OFFICIELS**

(Suite de la page 16).

**MINISTÈRE du COMMERCE**  
**et de l'INDUSTRIE**

**Arrêté No. 297 de 1947 sur la manière d'apposer les indications sur les tapis et kélims faits à la main.**

Art. 1. — Les indications prescrites à l'article 2 du Décret du 31 mars 1947 réglementant l'industrie et le commerce des tapis et des kélims faits à la main, devront être écrites en arabe, d'une manière nette et en caractères apparents dont la hauteur ne doit pas être inférieure à un cm. sur un morceau de tissus, portant le cachet de la fabrique productive, dont la dimension ne doit pas être inférieure à 8 x 12 cms. de même il doit être très soigneusement cousu sur le revers de l'une des extrémités du tapis ou du kélim.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au "Journal Officiel" et entrera en vigueur à partir du 7 juillet 1947.  
(18 juin 1947).

**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**

**Arrêté ministériel No. 13 de 1947 portant fixation de la date d'application de la modification apportée aux prix de transport des poissons frais et grillés par les trains des voyageurs sur le réseau des chemins de fer de l'Etat Egyptien.**

Vu la décision du Conseil des Ministres en date du 11 mai 1947 fixant les prix de transport par les trains des voyageurs, des poissons frais et grillés sur la base des classes de leur transport par petite vitesse, y compris la majoration de guerre, et ce lorsqu'ils sont expédiés des gares entre Rosette, Edfina et Tarh, la première et la dernière gare inclusivement et Abou Kir à destination des :

- (1) gares entre Collège Victoria et Alexandrie, la première et la dernière gare inclusivement.
- (2) gares via Alexandrie.

ARRETE

Art. 1. — La décision du Conseil des Ministres susmentionnée entrera en vigueur à partir du 21 juin 1947.

Art. 2. — Le Directeur Général des Chemins de fer, Télégraphes et Téléphones de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(18 juin 1947).



# Shocking en 1873..



“The Shocking Miss Pilgrim”—production en technicolor de la 20th Century Fox — présente Betty Grable dans le rôle de la première dactylo et raconte ses débuts dans le monde des affaires. Hollywood devait tout naturellement s’adresser à Remington Rand pour se procurer la machine à écrire nécessaire aux prises de vue. La Remington No. 1 que l’on voit tout au long du film — la première machine à écrire pratique — sortit des usines Remington en 1873... C’est cette machine qui a permis à Miss Pilgrim et aux millions de dactylos qui l’ont suivie de se créer un avenir.

## Indispensable AUJOURD’HUI

Le bureau moderne ne se conçoit pas sans la dactylo. C’est à la dactylo que l’on doit en grande partie la rapidité et la facilité du travail. La dactylo d’aujourd’hui trouve sa tâche plus simplifiée encore avec la nouvelle machine à écrire Remington pourvue du **KMC** (**K**eyboard **M**argin **C**ontrol ou Contrôle de la Marge sur Clavier): une simple frappe sur le clavier—la marge est fixée! Demandez à voir la nouvelle Remington **KMC** aujourd’hui même!



Distributeurs exclusifs :

**LE SCRIBE EGYPTIEN S.A.E.**

LE CAIRE · ALEXANDRIE · PORT-SAID

Magasin d’Alexandrie :

8 rue Talaat Harb Pacha — Tél. 23899

# Remington Rand

**THE FIRST NAME IN TYPEWRITERS**

**Ne manquez pas de voir The SHOCKING Miss PILGRIM au Cinéma RIO**